



LA PLACE ROBIN SE TRANSFORME !

Ville de Vevey

Réaménagement de la place Robin



© *approches., faites place!*

Mandats d'étude parallèles
d'architectes et/ou d'architectes paysagistes
à un degré en procédure sélective SIA 143

Rapport du collège d'expert·e·s



VEVEY <
DEMAIN

Organisateur de la procédure :
Ville de Vevey
Service urbanisme et mobilité
Rue du Simplon 16
1800 Vevey

Maître de l'ouvrage :
Ville de Vevey
Municipalité
Rue du Lac 2
1800 Vevey



Place Robin

MOT DU MUNICIPAL

La place Robin est le centre emblématique du quartier de Plan-Dessus, très appréciée et utilisée par les habitant·e·s du quartier. Son réaménagement ne se limite pas à la transformation d'un espace public, mais vise à l'adapter pour mieux répondre aux besoins d'un quartier en pleine évolution, tout en préservant son identité. Dès 2024, la Municipalité a lancé une démarche participative pour permettre aux habitant·e·s de contribuer activement à la définition de son avenir.

Cette démarche a permis de recueillir les attentes des citoyen·ne·s, de définir les priorités du réaménagement et d'identifier les points à améliorer. Dès l'été 2024, des aménagements transitoires ont été mis en place pour amorcer un changement visible tout en respectant l'esprit du lieu. Le projet lauréat, sélectionné dans le cadre des Mandats d'Étude Parallèles (MEP), répond parfaitement à ces attentes, intégrant des solutions innovantes et durables pour l'avenir de la place Robin.

Le processus des MEP a reposé sur une collaboration étroite entre habitant·e·s, expert·e·s et autorités publiques. Le conseil citoyen, composé de riverain·e·s tiré·e·s au sort, a joué un rôle clé pour garantir que le projet final réponde aux besoins et aspirations des habitant·e·s, tout en respectant l'identité du quartier.

Le projet lauréat se distingue par son approche pragmatique et durable. Il valorise l'existant, tout en renforçant l'arborisation, introduit davantage d'espaces verts, et utilise des matériaux contribuant à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et de la qualité de l'air. Les choix de végétalisation, comme des arbres résistants et des revêtements semi-perméables, s'inscrivent dans une logique de durabilité, tout en offrant un espace convivial et accessible à toutes et tous.

Ce rapport témoigne de l'implication des citoyen·ne·s dans ce projet collectif, qui répond aux enjeux écologiques et sociaux du quartier. La Municipalité se réjouit des prochaines étapes qui permettront de concrétiser cette vision pour la place Robin, un lieu de vie durable et partagé.

Antoine Dormond
Municipal du service de l'urbanisme et de la mobilité



TABLE DES MATIERES

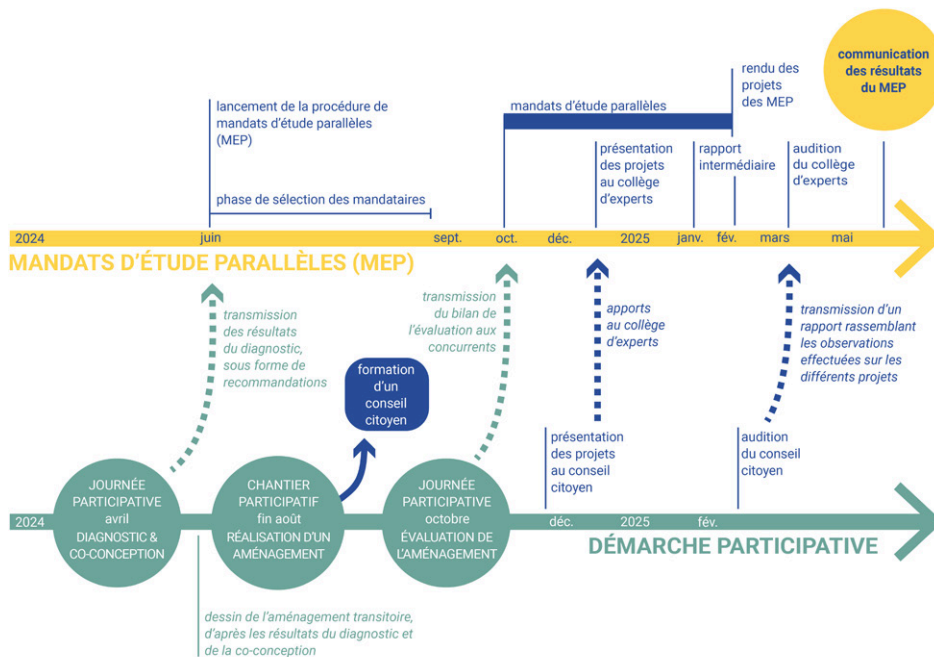
0. INTRODUCTION	4
0.1 UN PROCESSUS EN PLUSIEURS ETAPES	4
0.2 DIAGNOSTIC COLLECTIF	4
0.3 AMENAGEMENTS TRANSITOIRES ET FETE DE QUARTIER	6
0.4 LA PLACE DU CONSEIL CITOYEN DANS LES MEP	7
1. RESUME DES PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE	12
1.1 PREAMBULE	12
1.2 OBJECTIFS DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES (MEP)	12
1.3 MAITRE DE L'OUVRAGE / MANDANT, ORGANISATEUR ET SECRETARIAT	13
1.4 TYPE DE PROCEDURE ET FORME DE MISE EN CONCURRENCE	13
1.5 IMPLICATION DU PUBLIC, DEMARCHE PARTICIPATIVE	14
1.6 BASES REGLEMENTAIRES	14
1.7 MANDATS - INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE	15
1.8 CONDITIONS DE PARTICIPATION	16
1.9 GROUPE PLURIDISCIPLINAIRE	17
1.10 INDEMNITES	17
1.11 DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDAT·E·S	17
1.12 OFFRES D'HONORAIRES	19
1.13 COUT CIBLE	19
1.14 COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	19
1.15 INCOMPATIBILITE, PRE-IMPLICATION	21
1.16 CONFIDENTIALITE	21
1.17 DECISION D'ADJUDICATION ET VOIES DE RECOURS	21
1.18 CALENDRIER	22
1.19 DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CRITERES DE SELECTION	23
1.20 CRITERES D'APPRECIATION	23
1.21 PROPRIETE DES PROJETS	24
2. CAHIER DES CHARGES	25
2.1 CONTEXTE GLOBAL	25
2.2 ENJEUX ET OBJECTIFS DES MEP	26
2.3 PERIMETRE D'ETUDE	28
2.4 CONTEXTE DE PLANIFICATION	29

2.5	HISTOIRE ET EVOLUTION DU LIEU	31
2.6	PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER	32
2.7	SITUATION ACTUELLE	33
2.8	PROJETS À VENIR, CONSTRUCTIONS	34
2.9	PROJETS À VENIR, ACCESSIBILITE, MOBILITE	35
2.10	CLIMAT ET ENVIRONNEMENT	39
2.11	INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES	42
2.12	EQUIPEMENTS PUBLICS, ECLAIRAGE, MOBILIER URBAIN	44
2.13	CULTURE, OEUVRES ET MONUMENTS	46
2.14	ACTIVITES ET MANIFESTATIONS	48
2.15	GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	49
2.16	DEMARCHE PARTICIPATIVE	50
2.17	ETAPAGE DES TRAVAUX	50
3.	PHASE DE SELECTION	51
3.1	SELECTION DES GROUPES PARTICIPANTS AUX MEP	51
3.2	NOTIFICATIONS	52
4.	PHASE DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES	53
4.1	LANCEMENT DES ETUDES	53
4.2	AUDITIONS INTERMEDIAIRES	53
4.3	AUDITIONS FINALES	54
4.4	JUGEMENT	54
4.5	EXAMEN PREALABLE	54
4.6	1ER TOUR DE JUGEMENT	55
4.7	PRESENTATION DES EXPERTISES	56
4.8	2EME TOUR DE JUGEMENT	56
4.9	DECISION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	56
4.10	RECOMMANDATIONS DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	57
4.11	OFFRES D'HONORAIRES	58
4.12	REMERCIEMENTS	58
5.	APPROBATION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S	59
6.	PRESENTATION ET CRITIQUES DES PROJETS	60

0. INTRODUCTION

0.1 UN PROCESSUS EN PLUSIEURS ETAPES

Début 2024, en parallèle de la procédure de mandats d'étude parallèles, la Municipalité a initié une démarche participative pour impliquer la population aux différentes étapes du réaménagement de la place Robin. Différents temps forts, organisés par le service de l'Urbanisme et de la Mobilité et l'atelier OLGa en synergie avec l'animation-jeunesse et le service des Travaux public, Espaces verts et Entretien, ont ponctué le processus. Les habitant·e·s du quartier ont été invité·e·s à partager leurs attentes pour la future place et à s'impliquer dans les premiers jalons de sa transformation.



0.2 DIAGNOSTIC COLLECTIF

Le mercredi 17 avril 2024, différents dispositifs de diagnostic et de conception collective ont côtoyé les jeux et le brasero de l'Animambule. Cette journée festive a été l'occasion d'initier les discussions autour du futur aménagement de la place Robin avec les habitant·e·s du quartier, passant·e·s, curieux·ses ou autres acteur·ice·s du lieu, réuni·e·s le temps d'une journée en plein cœur de l'espace concerné.

Des dispositifs de tests à l'échelle 1:1 – cubes en bois pour tester l'emplacement et les fonctions du futur mobilier, jeux, parcours dessinés à la craie, préfiguration des espaces qui pourront être dégrappés et végétalisés – ont été déployés pour discuter de manière plus concrète des potentiels aménagements à venir : que faire dans les rues rendues piétonnes ? Quelles activités pourraient apporter davantage de qualité ? Où faudrait-il plus de végétation ?

Cartes retranscrivant les avis de la population au sujet de la place Robin « aujourd’hui », partagés le 17 avril. Une deuxième carte présentait leurs visions et attentes pour le futur de la place.

Tous les résultats de la
démarche participative
peuvent être consultés
sur le site
<https://demain.vevey.ch/>

© Ville de Vevey,
Atelier OLGa (doc. 1.23)

La journée du 17 avril a rassemblé un large public de tous âges. La synthèse des échanges et des tests réalisés a conduit à :

- Identifier les aménagements transitoires à réaliser dans un premier temps, dès l'été 2024
- Établir un rapport de synthèse précis et sensible sur la place aujourd'hui, à l'intention des bureaux participants aux MEP comme base de réflexion pour le dessin du projet.

0.3 AMENAGEMENTS TRANSITOIRES ET FETE DE QUARTIER

Dès l'été 2024, les rues autour de la place Robin ont été piétonnisées et les places de stationnement déplacées dans le parking de la Cour-aux-Marchandises. La place se voit alors étendue de façade à façade.

Dans un premier temps, la mise en place d'un aménagement transitoire permet aux habitant·e·s et usager·ère·s de profiter rapidement de premières améliorations en attendant la mise en place du projet définitif. Pendant une semaine de chantier participatif mêlée à une fête de quartier, mise sur pied par l'APERÔ (association pour les environs de la place Robin) et la Cour de l'Avenir, la place Robin a commencé sa mutation : du nouveau mobilier a été construit — grands decks, table de pique-nique, bande ludique et assises aux pieds des arbres —, des jardins remplacent l'asphalte par endroits et des fresques ludiques sont peintes au sol dans les nouvelles rues piétonnes.

La semaine de chantier participatif a confirmé l'attachement des riverain·e·s, acteur·ice·s du quartier pour cet espace public. Exposition de photos et de dessins, concerts, spectacles, bibliothèque ambulante, brunch, débats, camping sur la place, etc. : de nombreuses associations et institutions ont organisé des événements autour de ce temps fort et le public a répondu présent.

Ces transformations amorcent des réponses immédiates aux enjeux identifiés lors du diagnostic participatif : nouvelles possibilités d'assises pour des grands groupes et à l'ombre, augmentation de la surface de sol perméable et de la végétation de la place, diminution du caractère routier et de l'« effet ruban » des rues, intégration des rues des Marronniers, de Fribourg, des Tilleuls et Gutenberg à la place Robin pour profiter de plus de surfaces de jeux, de séjour et de déplacements sécurisés, etc.

Elles ont pour second objectif de tester des fonctions spécifiques à des emplacements précis, ceci afin de guider les candidat·e·s aux MEP grâce à des retours du terrain.

Un mois après la mise en place des aménagements, une rencontre publique sur la place a permis aux riverain·e·s et autres acteur·ice·s du quartier de transmettre leurs retours d'expérience, tandis que le conseil citoyen, tiré au sort lors de l'inauguration des transformations à la fin du chantier participatif, a lui pu suivre le déroulement du MEP et se porter garant des avis du quartier sur les différents projets proposés.

0.4 LA PLACE DU CONSEIL CITOYEN DANS LES MEP

Le conseil citoyen, formé de 12 habitant·e·s du quartier, a été tiré au sort le 31 août 2024 lors de l'inauguration de l'aménagement transitoire. Les 6 femmes et 6 hommes qui le composent sont considéré·e·s comme des « expert·e·s d'usages » et ont amené leurs connaissances fines de la place Robin et du quartier dans le processus de choix du projet lauréat.

Dans le cadre de la procédure des MEP, l'évaluation des projets s'est faite en deux temps : une première audition intermédiaire a eu lieu en décembre 2024 à la suite de laquelle les bureaux ont pu ajuster leurs projets, puis une audition finale, en février-mars 2025. Pour chacune de ces auditions, avant la présentation au collège d'expert·e·s, les bureaux participant aux MEP ont en présenté leurs projets au conseil citoyen. Le rapport découlant de ces rencontres a été transmis au collège d'expert·e·s. Ce document et la présence de deux représentant·e·s du conseil citoyen dans le jury des MEP ont eu pour but d'aiguiller le jury vers des recommandations respectant les attentes du quartier, et d'aboutir au choix d'un projet lauréat adapté pour le quartier.



CARTE
SENSIBLE



RUES
PIÉTONNES



Photos p. 8-11 © Marion Savoy



TEST GRANDEUR
NATURE





DÉGRAPPAGE ET PLANTATIONS



CONSTRUCTION DE MOBILIER URBAIN





FRESQUES
AU SOL



FESTIVITÉS
ET INAUGURATION



1. RESUME DES PRINCIPALES CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

1.1 PREAMBULE

Le quartier de Plan-Dessus, situé à proximité du centre-ville et de la gare, est appelé à se densifier dans les prochaines années. Les rues en damier et la place Robin sont et seront ainsi de plus en plus investis par les habitant·e·s, les visiteurs·euse·s ainsi que les commerçant·e·s.

Les principes d'aménagement actuels doivent être revus pour mieux satisfaire les aspirations de la population, avec une répartition équitable de l'espace public entre les différents utilisateur·ice·s. Le maître de l'ouvrage s'engage à promouvoir l'intégration du genre et l'égalité d'usage entre toutes les personnes, quel que soit leur âge, leur origine ou classe sociale, dans l'aménagement des espaces publics. Diverses études ont été menées ou sont en cours d'étude pour créer un cadre à la planification générale du développement de ce quartier.

La place Robin occupe le cœur du quartier de Plan-Dessus. Les possibilités de créer de nouveaux espaces publics étant très restreintes, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants afin qu'ils soient le plus agréables possible et répondent aux attentes en termes d'usage.

Dans ce contexte, la Ville de Vevey lance une procédure de mandats d'étude parallèles à un degré en procédure sélective pour le projet de réaménagement de la place Robin et de son contexte immédiat, menée en parallèle avec une démarche participative suivie par la réalisation d'un aménagement temporaire.

1.2 OBJECTIFS DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES (MEP)

La Ville de Vevey organise les mandats d'étude parallèles à un degré pour développer le projet de réaménagement de la place Robin comprenant notamment :

- la requalification de l'espace de la place et de ses abords
- la suppression du stationnement et de la circulation sur son pourtour
- l'aménagement d'une grand-place, en cohérence avec le projet de mobilité, développé par la Ville

L'objectif de la procédure est de sélectionner un·e architecte et/ou un·e architecte paysagiste pour le mandat d'étude et de réalisation du projet de réaménagement de la place Robin.

1.3 MAITRE DE L'OUVRAGE / MANDANT, ORGANISATEUR ET SECRETARIAT

Le maître d'ouvrage est la Ville de Vevey représentée par son Service urbanisme et mobilité. Elle a mandaté le bureau Tardin Pittet architectes à Lausanne en tant que bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO) pour l'organisation technique de la présente procédure.

1.4 TYPE DE PROCEDURE ET FORME DE MISE EN CONCURRENCE

La présente procédure porte sur des mandats d'étude parallèles de projets en procédure sélective à un degré, tels que définis par les articles 3, 5 et 7 du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 143 (édition 2009). Selon l'article 17.1 a), il s'agit de mandats d'étude parallèles avec poursuite de mandat.

La Ville de Vevey opte pour ce type de procédure dans le cadre de projets urbains et sensibles, qui concernent directement la population et qui nécessitent une forte adhésion politique, sachant que le périmètre concerné porte sur une surface d'environ 7'000 m². L'objectif est d'obtenir un concept portant sur le réaménagement de la place Robin et de son contexte immédiat, qui intègre à la fois les contraintes urbaines et paysagères, ainsi que les attentes des usager·ère·s, définies sur la base d'une démarche participative.

Les mandats d'étude parallèles sont lancés à l'issue d'un appel de candidatures, ayant pour objectif la sélection de 4 à 6 candidat·e·s choisis sur la base de dossiers.

1.5 IMPLICATION DU PUBLIC, DEMARCHE PARTICIPATIVE

La Ville de Vevey a souhaité solliciter la population sous forme d'une démarche participative, pour que le projet du réaménagement de la place Robin réponde au mieux aux attentes du public.

Ce processus est mené par le service urbanisme et mobilité avec l'atelier OLGa à Lausanne. Les étapes prévues sont les suivantes :

Phase diagnostic et co-conception :

- Organisation d'ateliers ouverts à tous, permettant de souligner les qualités et défauts de la place. Les résultats font l'objet d'un document de restitution qui formule des recommandations à l'attention des autorités et des futurs candidat·e·s intéressés à participer aux MEP.

Phase aménagement transitoire :

- Parallèlement à la phase de sélection des candidat·e·s des MEP, un aménagement transitoire est prévu en août 2024 sous forme de chantier participatif. Le rapport de synthèse (doc. 1.25) vient nourrir la réflexion des participants aux MEP.

A l'issue de la phase de diagnostic et de co-conception, les représentant·e·s des usager·ère·s constituent un groupe de travail, le conseil citoyen - CC. Deux délégué·e·s issus du CC sont appelés à fonctionner au sein du collège d'expert·e·s - CE, en tant que membres représentant·e·s des usager·ère·s. Les participant·e·s aux MEP présentent dans un premier temps leurs projets au CC, qui rédige ses observations sous forme d'un rapport, lequel est transmis à l'attention du CE.

1.6 BASES REGLEMENTAIRES

La présente procédure de concours est régie par le droit des marchés publics et la participation aux mandats d'étude parallèles implique pour le maître d'ouvrage, l'organisateur, le collège d'expert·e·s et les bureaux mis en concurrence, l'acceptation des clauses du règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009, du présent document, des réponses aux questions et des diverses prescriptions légales en vigueur.

1.7 MANDATS - INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE

Le mandat attribué à l'issue des MEP concerne le projet du réaménagement de la place Robin, sans la réfection des infrastructures et le remplacement de l'éclairage. La réaffectation éventuelle des édicules situés sur la place, pourra faire l'objet d'un mandat distinct.

Le maître de l'ouvrage entend confier toutes les prestations d'études et de réalisation des phases 31 à 53 selon les règlements SIA 102 et 105 (édition 2020) à l'auteur du projet lauréat recommandé par le collège d'expert·e·s - CE.

Le mandat sera attribué au lauréat dont les propositions sont jugées réalisables et répondant au règlement, cahier des charges et programme des MEP, selon les recommandations du collège d'expert·e·s.

En cas d'attribution de la totalité des prestations (phases 3, 4 et 5), il sera demandé également aux mandataires :

- de gérer l'ensemble de l'opération selon le code des frais de construction (CFC, niveau à 3 chiffres). Le devis général devra être établi selon un descriptif détaillé des travaux et fournitures prévus, matériaux choisis, métrés et prix indicatifs ;
- de respecter les délais d'exécution et les coûts ;
- de vouer une attention particulière à une gestion durable de la construction ;
- de fournir des prestations adaptées à l'opération considérée pour permettre un déroulement logique et pour coordonner des études et des travaux avec tout le soin requis, les compétences et la disponibilité que le maître d'ouvrage est en droit d'attendre de mandataires qualifiés ;
- de transmettre toutes les informations nécessaires au maître d'ouvrage afin de permettre à celui-ci de prendre, en temps voulu, les décisions utiles ;
- de porter attention à l'inclusivité de la démarche et en particulier l'égalité de genre dans une perspective intersectionnelle (c'est-à-dire pas seulement le genre, homme, femme, personnes non-binaires, mais aussi l'âge, la diversité fonctionnelle, l'origine, l'identité et l'orientation sexuelle, la classe sociale, ...).

1.8 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux mandats d'étude parallèles à un degré est ouverte aux architectes et aux architectes paysagistes.

Les bureaux, obligatoirement constitués d'architectes et/ou d'architectes paysagistes, présenteront un dossier pour la procédure de sélection.

Le Maître de l'ouvrage souhaite soutenir la relève. Il est conscient de la difficulté pour cette dernière d'être retenue dans le cadre d'une procédure sélective. Afin d'ouvrir la participation aux jeunes bureaux (bureau moins de 5 ans et responsable de moins de 40 ans), le collège d'expert·e·s sélectionnera un ou des candidat·e·s qui ne seraient pas en mesure de fournir les références demandées, mais présentent des références non réalisées en relation avec le thème du mandat (études, projets primés etc.) ou un projet primé de concours.

Les candidat·e·s issus de la relève doivent s'annoncer en tant que tels dans la fiche d'inscription (doc.1.00) et faire la démonstration qu'ils remplissent les critères définis par ladite relève. Ils seront jugés dans une procédure distincte mais concomitante.

Les candidat·e·s doivent être établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux mandataires établis en Suisse, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire, pour l'architecte du diplôme d'architecte, pour l'architecte paysagiste du diplôme d'architecte paysagiste, les diplômes respectifs délivrés soit par l'Ecole polytechnique fédérale (EPFZ / EPFL / EPUL), soit par l'Institut d'architecture de Genève (IAUG / EAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES / ETS), ou être titulaire d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence *;
- être inscrit dans un registre professionnel : Registre A ou B du REG (Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement) ou dans un registre équivalent.

1.9 GROUPE PLURIDISCIPLINAIRE

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire est bienvenue. En plus des compétences en architecture et en architecture du paysage, les candidat-e-s sont libres de consulter ou de s'adjoindre des spécialistes (urbaniste, sociologue, artiste...).

L'architecte ou l'architecte paysagiste est le pilote de l'équipe et l'interlocuteur principal du Maître de l'ouvrage. Une participation multiple n'est pas admise pour les professionnels dont la contribution est d'ordre conceptuel et, à part entière, déterminante pour le résultat final, selon la ligne directrice pour les règlements SIA 142/143, art. 9.3 « Constitution d'équipes pluridisciplinaires ».

Dans le cas où le candidat-e-s fait appel à d'autres professionnels, le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec ceux-ci, car le choix de ces spécialistes fera l'objet d'une procédure de mise en concurrence spécifique. Le maître de l'ouvrage se réserve toutefois le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport.

1.10 INDEMNITES

Aucune indemnité n'est versée pour la phase de sélection.

Les indemnités forfaitaires, calculées selon l'article 17.1 a) du règlement SIA 143, seront versées à chacun des participants ayant remis et présenté un projet admis au jugement final :

- CHF 19'100.- TTC à chacun des 4 à 6 participants

1.11 DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDAT·E·S

Programme des mandats d'étude parallèles, annexes P1, Q2, Q6, R9, issues du guide romand pour les marchés publics ainsi que les documents ci-après, mis en ligne sur le site www.simap.ch :

- 1.00 Fiche d'inscription (avec indication pour catégorie soutien à la relève)
- 1.01 Règlement, cahier des charges et programme des MEP Place Robin
- 1.02 Plan de situation, échelle 1/2000 (PDF) voir aussi carte interactive de la Riviera <https://map.cartoriviera.ch/>
- 1.03 Plan de situation, échelle 1/1000 (PDF)
- 1.04 Plan de situation, réseaux et introductions, échelle 1/500 (PDF/dwg)
- 1.05 Plan, échelle 1/500 (PDF)
- 1.06 Plan édicule wc publics (PDF/dwg/)
- 1.07 Plan édicule station transformatrice (PDF/dwg)
- 1.08 Plan directeur communal
- 1.09 Plan d'affectation Rue de Fribourg
- 1.10 Plan d'affectation Avenue Reller
- 1.11 Plan d'affectation Les Moulins
- 1.12 Masterplan Quartier Plan-Dessus
- 1.13 Etude urbanistique du quartier Plan-Dessus
- 1.14 Rapport historique
- 1.15 Feuille de route, gestion stratégique du stationnement à Plan-Dessus
- 1.16 Piétonisation de la Place Robin, plan de l'aménagement projeté
- 1.17 Plan Climat Ville de Vevey
- 1.18 Directive Municipale sur la protection des arbres
- 1.19 Règlement communal sur la protection des arbres
- 1.20 Rapport état phyto-sanitaire arbres du domaine public
- 1.21 Directive accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers
- 1.22 Fiches éclairage urbain Plan-Dessus
- 1.23 Restitution de la démarche participative
- * 1.24 *Plan d'affectation Nord-Ouest*
- * 1.25 *Restitution de la phase de l'aménagement transitoire*
- * 1.26 *Fiche quantitative du projet*
- * 1.27 *Fiche offre d'honoraires*
- * 1.28 *Elévations de la Place Robin, échelle 1/500 (PDF/dwg)*
- * 1.29 *Station transformatrice, rapport de simulations électromagnétiques*

* Documents transmis lors du lancement des MEP aux candidat·e·s sélectionné·e·s

1.12 OFFRES D'HONORAIRES

Une offre d'honoraires est demandée avec le rendu final des mandats d'étude parallèles, sur la base du tableau de l'annexe (doc 1.27), avec l'indication du facteur d'ajustement r , du temps moyen nécessaire en heures, du facteur de groupe, du temps offert et du montant des honoraires en francs.

Les règlements SIA 102 et 105 (dernières éditions) constituent la base de définition des prestations et honoraires.

L'offre financière est remise dans une enveloppe fermée et séparée des autres documents. Cette enveloppe n'est ouverte qu'après le jugement des projets. Le tarif horaire mentionné dans les différentes offres sera identique pour toutes les phases, y compris celle de l'avant-projet.

1.13 COUT CIBLE

Le coût des travaux estimés (+/- 30 %) par la Ville se monte à CHF 2'750'000.- HT CFC 4 pour le réaménagement de la Place Robin ainsi que les tronçons des tracés des 4 rues adjacentes, soit environ 7'000 m². Ce montant ne prévoit pas la réfection des infrastructures et de l'éclairage, ni la réaffectation éventuelle des édicules situés sur la place.

Dans le cadre de l'audition finale des MEP, il est procédé à une évaluation économique des projets en lice par le spécialiste-conseil. Le rapport d'expertise est communiqué au collègues d'expert·e·s pour une prise en compte rigoureuse de ce critère dans leur évaluation. Le Maître de l'ouvrage recommande aux concurrents de prendre toutes les dispositions leur permettant de respecter les objectifs énoncés.

A l'issue des MEP, une demande de crédit d'études sera déposée par la Municipalité auprès du Conseil Communal. Le crédit de réalisation sera demandé dans une étape suivante.

1.14 COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

Le collège d'expert·e·s, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

Membres professionnels :

Antoine Dormond	Architecte paysagiste HES FSAP, Municipal, service Urbanisme et mobilité, SIGE, Ville de Vevey
Marc Assal	Géographe-Urbaniste UNIL, Chef de projet, service Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey
Thierry Spalla	Ingénieur civil HES, Adjoint technique, service Travaux publics, espaces verts et entretien, Ville de Vevey
Valérie Hoffmeyer	Architecte paysagiste HES, à Genève
Alice Chénais	Architecte urbaniste EPFL, à Renens
Pierre Cauderay	Architecte EPFL, à Lausanne

Membres non professionnels :

Nathalie Jendly	Déléguée du conseil citoyen
-----------------	-----------------------------

Membres suppléants professionnels :

Julien Cainne	Urbaniste ENSA, Chef de service, service Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey
Clotilde Rigaud	Architecte paysagiste HES, à Saint-Gingolph
Christophe Rime	Architecte EPFL architecte paysagiste ETS, Chef de projet, service Urbanisme et mobilité, Ville de Vevey
Grégoire Martin	Contremaitre horticulteur E/P, Responsable secteur Espaces verts, service Travaux publics, espaces verts et entretien, Ville de Vevey

Membres suppléants non professionnels :

Gabriela Kämpf	Municipale, service Accueil et population I Cohésion sociale, Durabilité, Ville de Vevey
Piotr Wiacek	Responsable secteur Sport, service Famille, éducation et sport
Léandre Séraïdaris	Délégué du conseil citoyen

Les membres du collège d'expert·e·s, issus de la démarche participative, sont désignés lors du lancement des MEP.

Spécialistes-conseils :

Stéphane Michlig	Directeur de travaux économie de la construction, Quartal SA, à Vevey
Elsa Cauderay	Architecte indépendante, expertise genre, Association Lares, à Berne
Claire Romito	Ingénieure en mobilité (employée chez Transitec), expertise genre, Association Lares, à Berne

1.15 INCOMPATIBILITE, PRE-IMPLICATION

Les concurrents doivent s'assurer qu'ils ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts selon l'art. 12.2 du règlement SIA 143, édition 2009. La directive de la commission SIA 142/143 «Conflits d'intérêts» accessible sur le site www.sia.ch, rubrique «concours - lignes directrices» aide à l'interprétation de l'art. 12.2.

Les membres du CE et leurs bureaux, les spécialistes-conseils et leurs bureaux, les membres du CC ainsi que le bureau organisateur de la procédure, ne sont pas autorisés à participer à la présente procédure.

1.16 CONFIDENTIALITE

Les documents et informations fournis réciproquement par le maître de l'ouvrage et les candidat·e·s sont utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure et traités de manière confidentielle par les parties.

Les membres du CE et leurs bureaux, les spécialistes-conseils et leurs bureaux, les membres du CC ainsi que l'organisateur sont informés qu'ils ont un devoir de réserve et de confidentialité sur les informations qu'ils détiennent. Ils ne peuvent donc pas transmettre des informations ou des documents à des tiers, qu'ils participent ou non aux mandats d'étude parallèles, sauf sur autorisation de la part de l'adjudicateur ou via ce dernier.

1.17 DECISION D'ADJUDICATION ET VOIES DE RECOURS

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à la phase de sélection et à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours après la notification.

Le droit applicable est le droit suisse, en particulier le Code des Obligations. Le for est à Vevey.

Les litiges relatifs aux mandats d'étude parallèles peuvent faire l'objet de recours selon l'art. 28.1 du règlement SIA 143.

Les appréciations du collège d'expert·e·s sont sans appel.

1.18 CALENDRIER

Démarche participative :

- Atelier participatif : mercredi 17.04.2024
- Aménagement temporaire, mise en place : du mercredi 28.08.2024 au samedi 31.08.2024
- Bilan de l'aménagement temporaire : mercredi 02.10.2024

Phase de sélection :

- Ouverture de la procédure sélective sur le site www.simap.ch : vendredi 14.06.2024
- Délai d'envoi des questions sur www.simap.ch : vendredi 28.06.2024
- Réponse aux questions de la procédure sélective sur www.simap.ch : vendredi 12.07.2024
- Date du rendu des dossiers de sélection : vendredi 16.08.2024
- Résultat de la procédure sélective : septembre 2024

Phase des mandats d'étude parallèles MEP :

- Lancement des mandats d'étude parallèles et visite du site : mercredi 30.10.2024
- Dialogue intermédiaire CC* : samedi 7.12.2024
- Dialogue intermédiaire CE** : jeudi 19.12.2024
- Communication du rapport intermédiaire : mercredi 15.01.2025

* CC : abréviation pour conseil citoyen

** CE : abréviation pour collège d'expert·e·s

- Rendu des projets des mandats d'étude parallèles : vendredi 14.02.2025
- Audition finale CC* : samedi 22.02.2025
- Audition finale CE** : jeudi 06.03.2025 et jeudi 13.03.2025
- Communication des résultats : mai 2025
- Exposition publique des résultats des mandats d'étude parallèles : mai 2025

Suite des opérations (planning intentionnel) :

- Attribution du mandat d'architecte ou d'architecte paysagiste : été 2025
- Début des travaux : automne 2026
- Mise en service : printemps 2028

1.19 DOSSIERS DE CANDIDATURE ET CRITERES DE SELECTION

Pour la phase de sélection, les candidats doivent déposer un dossier respectant strictement la forme et le contenu demandés par l'adjudicateur.

Le dossier demandé comprend trois parties soumises à l'évaluation du collèges d'expert·e·s :

- un chapitre relatif à la compréhension de la problématique,
- 2 références d'un aménagement urbain et paysager,
- l'organisation et la méthodologie mise en place, comprenant l'organigramme du mandat avec la composition de l'équipe.

1.20 CRITERES D'APPRECIATION

Dans le cadre de la phase des mandats d'étude parallèles, les propositions des concurrents sont jugées sur la base des critères suivants :

- qualité et cohérence globale de l'ensemble proposé ;
- respect du programme et du cahier des charges ;
- qualité paysagère de la proposition (composition végétale, régénération des sols, gestion des eaux, ...) ;
- compréhension du contexte existant et historique et de ses potentiels d'inspiration du projet ;
- qualités fonctionnelles, spatiales, ludiques du projet ;
- qualité d'approche, sociale, participative et inclusive, basée sur la diversité des utilisateur·rice·s ;

- qualité de la réponse apportée pour garantir un accès aux espaces et équipements urbains équitable pour toutes et tous ;
- cohérence architecturale de la proposition ;
- qualité sociale et d'animation du projet ;
- capacité d'activation de la place par les rez-de-chaussée en relation avec la démarche participative ;
- pertinence du concept proposé en lien avec les objectifs énergétiques et environnementaux ;
- prise en compte de la durabilité, circularité, promotion de la nature en ville (biodiversité, bien-être et santé des habitant.e.s) ;
- capacité de réversibilité et d'adaptabilité aux évolutions (projet pas figé) ;
- économie de moyens, rationalité du projet pour limiter les coûts de construction et d'exploitation ;
- respect de l'objectif budgétaire prévu.

Cet ensemble de critères est exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

1.21 PROPRIETE DES PROJETS

Les documents et informations fournis lors de la présente procédure sont utilisés exclusivement dans la cadre de cette dernière et traités de manière confidentielle par les parties.

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions des concurrent·e·s primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage (art. 26 du règlement SIA 143).

2. CAHIER DES CHARGES

2.1 CONTEXTE GLOBAL

Les rues, places et parcs définissent l'espace public de la ville, support des déplacements, des activités quotidiennes et de la sociabilité. Le développement urbain de Vevey s'organise sur une structure viaire existante avec des espaces publics identitaires hérités du passé. Dans les années à venir, le besoin en espaces publics de qualité va s'intensifier en relation avec la densification du tissu urbain. Les possibilités de créer de nouveaux espaces publics étant très restreintes, l'accent doit être mis sur la valorisation des espaces existants afin qu'ils soient le plus agréables possible et répondent aux attentes en termes d'usage.

La compacité du territoire communal limite le nombre de grands parcs ou de places publiques. Cette relative rareté confère aux espaces publics existants une importance primordiale aux yeux des Veveysan-ne-s. Bien que la plupart d'entre eux soient aujourd'hui valorisés, d'autres voient leur usage contraint par la pression automobile. Une utilisation plus judicieuse et plus équitable de l'espace public est ainsi un des thèmes majeurs et récurrents de l'aménagement urbain. Il devrait se traduire concrètement par une requalification des rues et places, libérées notamment d'une partie de l'emprise des automobiles.

La Ville de Vevey intègre systématiquement cette problématique dans sa planification générale et particulière. Les références les plus récentes se trouvent dans l'actuelle révision du Plan Directeur Communal (PDCom) ainsi que dans les études spécifiques à chacun des quartiers, notamment le Masterplan du quartier de Plan-Dessus.

La Place Robin constitue le centre du quartier de Plan-Dessus, situé au nord-ouest de la Ville, proche de la gare. Le quartier a connu une importante croissance ces vingt dernières années. Croissance qui a été provisoirement interrompue par la mise en zone réservée de l'ensemble des terrains à bâtir du quartier, afin de se donner le temps de la réflexion. Elle devrait cependant se poursuivre ces prochaines décennies, dès la mise en œuvre du Plan d'Affectation « PA Nord-Ouest », ainsi que des Plans d'affectation « Rue de Fribourg », « Avenue Reller » et « Les Moulins » à l'horizon 2025.

Les rues en damier et la place Robin au centre du quartier, sont et seront ainsi de plus en plus investis par les habitant·e·s, les visiteuses et visiteurs ainsi que les commerçant·e·s. Ce qui implique une répartition plus équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs·ice·s. Les habitant·e·s et commerçant·e·s qui se sont exprimé·e·s, lors d'ateliers participatifs ont confirmé ce souhait et ont transmis à l'occasion d'une pétition adressée à la Municipalité la demande de mieux faire respecter la mise en zone 30 du quartier et de limiter le transit des véhicules à l'intérieur du quartier.

A la suite des diverses études menées et des demandes de la population, la Municipalité de Vevey a décidé de déplacer le stationnement et de supprimer la circulation sur les rues entourant la place Robin, en prévoyant le réaménagement de la place d'un seul tenant jusqu'aux pieds de façades des bâtiments riverains. Cet aménagement se fera en deux étapes : un aménagement temporaire est mis en place fin août 2024, alors que le projet définitif est prévu au plus tôt en 2028.

2.2 ENJEUX ET OBJECTIFS DES MEP

La Place Robin est un espace public à la fois très apprécié et très utilisé par les habitant·e·s du quartier, comme lieu de détente et d'animations.

L'objectif est de réaménager l'espace en respectant l'identité du lieu, en maintenant les qualités, en recherchant une polyvalence et une mutualisation des équipements dans un souci de sobriété et de simplicité. La place doit pouvoir compléter le développement urbain futur du quartier, que ce soit dans les rues ou dans les cœurs d'îlots, d'où le besoin d'un projet flexible et réversible, à même de répondre à cette évolution.

Le réaménagement devra promouvoir un usage égalitaire, diversifié, accessible et partagé des espaces publics de jour comme de nuit en tenant compte de la diversité des profils de genre, d'âges, d'origine sociale et culturelle des usagers et usagères de ce quartier.

Plusieurs études montrent que l'espace public n'est pas neutre. Tout le monde n'y accède pas ou ne s'y sent pas légitime. L'analyse genrée des usages ou non-usages des espaces devra donc être prise en compte dans les propositions d'implantation pour ne pas créer de lieux exclusifs d'une part, et pour lier l'aménagement aux positions et fonctions sociales des femmes et des hommes d'autre part.

Cette capacité du projet à tendre vers des espaces égalitaires devra se traduire dans la façon d'appréhender les mobilités, les aménagements, la praticité dévolus à différents usages, le confort de chacun et chacune dans l'occupation de l'espace, le sentiment de sécurité, et le renforcement d'une capacité d'appropriation de son lieu de vie. Il est donc attendu que les équipes candidates intègrent cette dimension dans leur proposition et qu'elle se traduise dans le processus de travail autant que dans les propositions d'aménagement qui amélioreront la qualité de vie sans renforcer les stéréotypes.

Un déficit de sécurité important existe notamment pour les enfants, en raison du trafic et du stationnement qui entoure la place. Malgré son arborisation la place est très minérale, ce qui la rend peu adaptée aux enjeux climatiques actuels.

Les réaménagements futurs seront élaborés dans une logique de résilience et de durabilité en cohérence avec le Plan climat (doc. 1.17). De ce fait, les rues seront complétées en végétation et les sols rendus perméables de manière à limiter les îlots de chaleur urbains, et avec l'objectif de renforcer la biodiversité en ville.

L'enjeu du projet est de réaménager la Place Robin et les quatre rues qui l'entourent, sur lesquelles seront supprimés le stationnement et la circulation, permettant ainsi d'étendre la surface de la place jusqu'aux pieds des façades. L'utilisation plus judicieuse de l'espace public devrait se traduire concrètement par une requalification des rues et de la place. Ces aménagements devront permettre une bonne cohabitation des piétons et vélos et d'éviter en l'absence de véhicules motorisés.

2.3 PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre de réflexion, indiqué par un liseré **rouge**, correspond au Master plan de Plan-Dessus élaboré en vue du réaménagement progressif des rues du quartier.

Le périmètre d'intervention indiqué par un liseré **bleu**, correspond à la place Robin, étendue jusqu'aux fronts bâtis qui bordent les tronçons de rues, la rue Gutenberg côté nord, la rue des Tilleuls côté est, la rue de Fribourg côté sud et la rue des Marronniers côté ouest.



Liseré **rouge** :
périmètre de réflexion
Liseré **bleu** :
périmètre d'intervention

Le périmètre de la Place Robin avoisine une surface de 4'200 m². La future place, incluant les voiries à son pourtour, aura un périmètre d'environ 7'000 m².

Les parties en jaune dans le texte ci-après indiquent les points à intégrer dans le projet du réaménagement de la place.

2.4 CONTEXTE DE PLANIFICATION

Le Plan directeur communal PDCom de Vevey datant de 1997 a été révisé en fonction des nouveaux besoins de la population et des nouvelles priorités en termes de gestion du territoire. Le PDCom révisé (doc. 1.08) a été adopté par le Conseil communal le 1er février 2024 et approuvé le 2 octobre 2024 par le Conseil d'Etat.

Le Plan général d'affectation PGA et son règlement sur les constructions datant de 1952 sont obsolètes. Afin d'accélérer la révision de ces documents, il a été divisé en 6 parties distinctes et autonomes afin de traiter en priorité les secteurs plus sensibles.

Le Plan d'affectation PA nord-ouest (doc. 1.24) comprend les quartiers de Plan-Dessus, Gilamont, Crosets et Bosquets. Le quartier de Plan-Dessus a connu une importante croissance ces vingt dernières années. En 2017, la mise en zone réservée de l'ensemble de ses terrains à bâtir a été décrétée, afin de se donner le temps de la réflexion. Débuté au printemps 2019, la mise en vigueur du PA nord-ouest est prévue à l'horizon 2025.

Ce document ne peut être utilisé que dans le cadre de la présente procédure et de manière confidentielle.

Les Plans d'affectation PA - Rue de Fribourg, Avenue Reller, Les Moulins, d'« initiative privée » ont été élaborés en s'appuyant sur le Plan Directeur Communal (PDCom), en étroite collaboration avec les règles formalisées par le Plan d'Affectation « PA nord-ouest ». Ils prévoient la réalisation de logements et de locaux destinés à accueillir des activités et des équipements publics, notamment en rez-de-chaussée. La mise à l'enquête publique des PA a permis de revoir conjointement les projets notamment en fonction de la problématique des accès et du stationnement au sein du quartier, le traitement des rez-de-chaussée, l'aménagement végétalisé des cœurs d'îlot.

- Le Plan d'affectation PA n° 55.60 PA Rue de Fribourg (doc. 1.09) concerne la parcelle RF n°331 située entre la rue de Fribourg, le chemin Vert et l'avenue de Corsier. Il prévoit sur cette parcelle de 10'286 m², anciennement occupée par les locaux d'anciennes imprimeries aujourd'hui désaffectées ainsi que par un parking privé de 170 places, la construction de logements ainsi que des activités et des équipements publics, donc un parking de 70 places publiques.

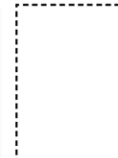
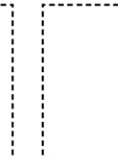
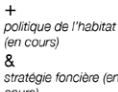
Un acte de vente à terme en faveur de la Commune a été signé avec le propriétaire, pour l'îlot Nord-Est de la parcelle. Une nouvelle ruelle sera créée entre les deux îlots bâtis, et sera versée au Domaine public.

- Le Plan d'affectation PA n° 55.62C Avenue Reller (doc. 1.10) concerne la parcelle RF n° 272 située entre l'avenue Reller, la rue de Fribourg, la rue du Jura et la rue Gutenberg. Cette parcelle de 3'449 m² est actuellement occupée par un immeuble d'activités. Un bonus de surfaces constructibles a été concédé en échange de la cession à la Ville de 20 places de stationnement, accessibles au public et permettant de réaménager l'espace public du quartier en faveur des mobilités douces, ainsi que la cession de 110 m² d'espaces d'activités de plain-pied.
- Le Plan d'affectation « Les Moulins » (doc. 1.11) concerne les parcelles RF n° 351, 355 et 1313, situées entre la rue des Moulins, l'avenue de Corsier et le quai de Copet. Le périmètre d'une surface de 6'752 m² est actuellement occupé par deux immeubles d'habitation et deux bâtiments d'activités, l'un étant recensé au patrimoine architectural et récemment rénové, l'autre comprenant un bâtiment industriel désaffecté. Le plan prévoit notamment la mise en place d'une servitude de passage public permettant la traversée du quartier par la création d'une voie de mobilité douce liant le secteur de Plan-Dessus à la Veveyse.

Diverses études et réaménagements partiels ont été effectués à Plan-Dessus et deux études principales précèdent le projet de réaménagement de la place Robin :

- La feuille de route, gestion stratégique du stationnement à Plan-Dessus (doc. 1.15), fixant l'objectif de libérer l'espace public d'une partie du stationnement en proposant des alternatives de parcage en périphérie du quartier (Cour aux marchandises).
- Le Masterplan de Plan-Dessus (doc 1.12) visant à assurer la cohérence du réaménagement progressif de l'ensemble des rues du quartier.

Documents de
planification applicables
au territoire veveysan
© Ville de Vevey, Service
de l'urbanisme et de la
mobilité

Plans directeurs nationaux		Projet de territoire Suisse (2012)
Plans directeurs cantonaux	  	Plan directeur cantonal (2018) Plan directeur des rives vaudoises du lac Léman (2000) Plan climat vaudois 1 ^{ère} génération (2020)
Plans directeurs régionaux	      	Plan directeur régional Riviera (2002) Projet d'agglomération Rivelac 2 ^e génération (2011) Plan directeur forestier de l'Est vaudois (2015) Plan de gestion forestier du triage de la Veveyse T053 Projet d'agglomération Rivelac 5 ^e génération (en cours) Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (en cours) Plan directeur intercommunal (en cours)
Plans directeurs communaux	     	Plan directeur communal (2022) Plan de mobilité et d'ur- banisme intégré (2011) Plan directeur des mobilités douces (2019) Plan climat veveysan (2022) Plan directeur du station- nement (2018) + politique de l'habitat (en cours) & stratégie foncière (en cours)
Plans d'affectation communaux	      	Plan d'affectation Nord-Ouest (en cours) Plan d'affectation Sud (en cours) Plan d'affectation Nord-Est (en cours) Plan d'affectation Vieille-Ville (en cours) Plan d'affectation Entrée de ville Ouest (en cours) Plan d'affectation Entrée de ville Est (en cours) Règlement sur la police des constructions (en cours) + Plans d'affectations d'initiatives privées

2.5 HISTOIRE ET EVOLUTION DU LIEU

Le quartier Plan-Dessus est géographiquement délimité à l'ouest par le coteau, à l'est la Veveyse et au Sud par les voies CFF. Ces limites ont contribué à isoler le quartier du reste de la Ville, tout en lui donnant une identité bien spécifique, pouvant être qualifiée de marginale à protégée selon les angles de vues.

Le rapport historique (doc 1.14) retrace l'évolution du quartier. Jusqu'en 1900, les cartes topographiques représentent un environnement viticole ou rural. Le lieu se construit progressivement avec le développement des activités industrielles en relation avec la Veveyse (forces motrices) et le chemin de fer. La Ville décide alors de planifier cette croissance en imposant une trame urbaine en damier, avec des rues orthogonales marquées par des allées d'arbres et la Place Robin comme espace non bâti au cœur du quartier. L'étude urbanistique (doc 1.13) permet de retracer la morphogénèse du quartier de Plan-Dessus.

La Place Robin est une place centenaire, créée juste après le rattachement du quartier de Plan-Dessus à la Commune de Vevey à la fin du 19^{ème} siècle. La Ville a donné en 1907 le nom de la place Robin en l'honneur d'Emile Robin, industriel, philanthrope et humaniste, né le 12 août 1819 à Paris dans le quartier de Belleville. Une plaque a été posée sur la place le 2 décembre 2015, pour commémorer le centenaire de sa mort.

2.6 PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

La commune de Vevey est considérée comme un site d'importance nationale par l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et le quartier de Plan-Dessus est défini comme un ensemble dont la substance et la structure d'origine doivent être sauvegardées.

La place Robin figure à l'ISOS et à ICOMOS comme jardin historique. La fiche 348-1 du recensement architectural du Canton de Vaud indique les caractéristiques suivantes : jardin historique / place publique, place de jeux / réalisation 1912-1915 / patrimoine arboré remarquable / description : « Place urbaine aménagée au cœur de la ville de Vevey au nord-ouest par rapport au centre historique de la ville. Cette place facilement accessible au public est pourvue de cheminements piétonniers en bitume ; elle est principalement revêtue de bitume (terrain de street foot). Cette place comprend de nombreux jeux pour enfants mais surtout plusieurs alignements simples d'arbres remarquables (Aesculus centenaires et bicentenaires pour la plupart en bon état phytosanitaire (doc 1.20). Ces alignements animent et délimitent les différentes surfaces de cette place urbaine », voir sous www.recensementarchitectural.vd.ch/territoire/recensementarchitectural/.

Les concurrents conserveront le patrimoine arboré, avec une attention particulière aux conséquences du travail dans le domaine vital des arbres

et respecteront la nouvelle loi cantonale LPrPNP, mise en vigueur en 2023, la directive et le règlement communal sur la protection des arbres de la Ville de Vevey (doc 1.18 et 1.19).

2.7 SITUATION ACTUELLE

Le quartier de Plan-Dessus est un quartier populaire et multiculturel. La population avoisine 4'100 habitant·e·s, avec une augmentation prévue d'environ 900 personnes d'ici à 2030.

L'état des lieux issu de la démarche participative (doc. 1.23) répertorie diverses constructions et équipements situés sur la place, parmi lesquels :

- l'édicule ECA B173 surface bâtie 17 m2, wc public avec une vitrine d'information (doc 1.06)
- l'édicule ECA 2887, surface bâtie 34 m2, station transformatrice électrique pour la Romande Energie (doc 1.07)
- une fontaine nouvelle
- un potager communautaire équipé de composts collectifs
- une place de jeux, des jeux en libre-service, des tables ping-pong,
- des terrains de foot et basket
- du mobilier urbain,
- une boîte à livres
- des panneaux et vitrines d'informations et d'affichage
- des oeuvres d'art
- un système de collecte des déchets
- des places de stationnement, deux roues et voitures, urgences, PMR, ...
- une boîte postale
- ...

Une analyse critique de ce programme existant, en relation avec les résultats de la concertation (doc. 1.23), est attendue des concurrents, et de tenir compte des inégalités de genre (par exemple quelle est l'inclusivité des équipements en place - foot, jeux pour enfants-, des WC, des points d'eau, des bancs, ...).

La Cour de l'avenir est utilisée de mai à septembre par une terrasse saisonnière, qui propose une offre culturelle. Des appartements ont aussi été mis en location avec des baux à durée limitée en 2023. Une affectation de café-restaurant sera de toute manière intégrée au nouveau projet. Le PA Nord-Ouest prévoit également la conservation de l'espace ouvert situé à l'angle sud-est de la parcelle 263. La taille de cet espace ouvert dépendra de la construction - ou non - d'un volume contre le mur borgne en contiguïté du bâtiment de la parcelle 261, et de la conservation - ou non - du bâtiment qui abritait le café de l'Avenir.

Rue des Tilleuls :

Un projet de rénovation énergétique du bâtiment a été mis à l'enquête en 2024 (parcelle 261).

Rue des Marronniers :

Un projet de rénovation énergétique et d'aménagement de la cour a été mis à l'enquête en 2024 (parcelle 244).

2.9 PROJETS A VENIR, ACCESSIBILITE, MOBILITE

En 2022, la Ville de Vevey a lancé une étude sur la gestion du stationnement dans le quartier de Plan-Dessus. Le document qui en découle est une feuille de route opérationnelle (doc 1.15) visant un abaissement progressif de la pression sur l'offre en stationnement dans le quartier ainsi qu'un espace public plus équitablement réparti entre les différents usager·ère·s.

Un test de piétonnisation et d'aménagement temporaire a été effectué sur la rue des Tilleuls en 2022, 2023 et 2024. Les retours des usager·ère·s ont été dans l'ensemble très positifs. Les attentes du public concernant le réaménagement de la place sont importantes. Une pétition signée par 143 personnes demande notamment de supprimer le stationnement et de réaménager les rues au pourtour de la place. Une pression sur le stationnement est toutefois constatée en soirée et la nuit, pour les usages résidentiels.

La stratégie pour le stationnement et la circulation qui prévoit la piétonnisation et la relocalisation du stationnement en périphérie, est mise en place dans le cadre de l'aménagement temporaire, prévu en août 2024. La circulation est maintenue dans les angles de la place. Une alternative au stationnement est disponible en périphérie du quartier, par la présence d'un parking à 150 m de la place Robin, sur le site de la Cour aux Marchandises,

ouvert depuis décembre 2023. L'ouverture d'un autre parking de 80 places sur la parcelle n°331 (croisement Chemin Vert/Rue de Fribourg/Av. de Corsier) est également prévue courant 2025.

Le réaménagement du quartier est prévu de manière progressive et en fonction des opportunités. Le régime de circulation sera modifié pour accompagner les adaptations structurelles et les aménagements des rues. À terme, la circulation sera pensée de manière à garantir la possibilité d'un passage en zone de rencontre 20 km/h ou rues piétonnes sur l'ensemble du quartier de Plan-Dessus.

Horizon A (dès 2024)

L'ouverture au public du parking « Cour aux marchandises » situé derrière la gare permet le déplacement en périphérie des places de parc actuellement situées sur le pourtour de la place Robin qui est piétonnisée. Quatre carrefours du quartier seront requalifiés et les places de stationnement existantes diversifiées (livraison, dépose-minutes, vélo, etc.).

Horizon B (d'ici 3 à 5 ans)

La réalisation des projets urbanistiques PA « Av. Reller » et « Rue de Fribourg » et la conséquente disponibilité d'environ 90 places de parc en ouvrage, permettront la délocalisation d'autant de places de parc situées en voirie. La totalité de la rue de Fribourg et du quai de Copet sera rendue aux piétons, et certaines rues passeront en zone 20 km/h.

Horizon C (long terme)

Lorsque l'ensemble des réaménagements seront terminés, le quartier de Plan-Dessus sera principalement piéton ou en zone 20 km/h. Les places de parc seront alors situées essentiellement en périphérie du quartier.

Les angles de la place seront traités de manière unitaire, en privilégiant la place sur les rues attenantes. Les aménagements proposés doivent permettre la circulation dans les angles, rendre possible l'accès en mobilité douce à la place depuis toutes les rues adjacentes via des aménagement autant que possible sécurisant pour les enfants, seniors ..., assurer la transition entre les rues et la place, respectivement les zones 20 et 30 et la zone piétonne et, dissuader le passage non-autorisé de véhicules motorisés.

Le passage pour les véhicules d'urgence et exceptionnels doit être garanti.

L'accessibilité aux 15 places privées situées sur la parcelle 243 doit être assurée, l'accès étant à privilégier par la rue Gutenberg, venant depuis le nord.

This map illustrates a proposed urban development plan for a city block. It shows a network of streets including Rue de la Vérité, Rue de la Vérité, Rue de la Vérité, and Rue de la Vérité. The plan includes various urban infrastructure elements such as parking spaces, wheelchair access, and green spaces. A scale bar and north arrow are located in the bottom left corner.

Afin de lutter contre le phénomène d'évitement de parcours urbain selon le genre (pouvant être généré par des aménagements tel que cul-de-sac, passage sous voie, centralité spatiale, etc) une attention particulière sera accordée au caractère sécurisant et autonome des parcours, et à la légitimité de stationner et de parcourir l'espace public pour toutes et tous. Les parcours encourageront également l'autonomie des enfants dans leur déplacements (à pied, à vélo, en trottinette, ...).

Vélos :

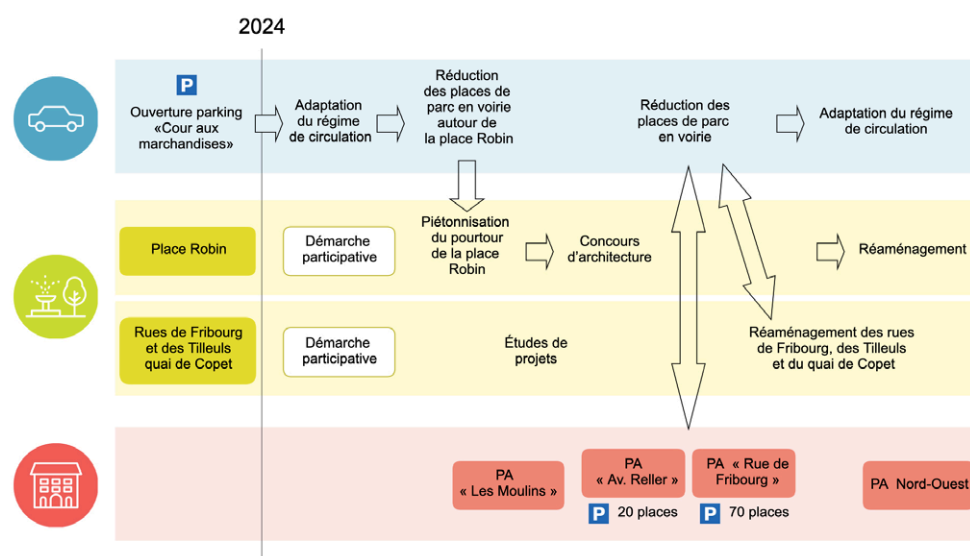
Actuellement, 28 places vélos. Les vélos seront autorisés sur les 4 côtés, mais ne seront pas prioritaires vis-à-vis des piétons.

Les aménagements proposés devront éviter les conflits piétons/vélos en disposant d'espaces de circulation suffisamment larges et/ou en proposant des aménagements ralentissant les cyclistes et leur indiquant qu'ils arrivent dans une zone où les piétons sont prioritaires.

Prévoir environ 50 places vélos, à répartir spatialement selon les différents générateurs de trafic (magasin, bar, etc...) afin d'inciter les cyclistes à s'arrêter en périphérie de la place. 1-2 places vélos-cargo à proximité des commerces situés rue de Fribourg.

Véhicules motorisés :

Actuellement, 46 places de parc et 33 places deux roues motorisés. Les places de parc actuellement situées sur le pourtour de la place Robin seront délocalisées à l'horizon de l'aménagement temporaire (doc 1.15, 1.16 et 1.25).



© Ville de Vevey, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Aucune place de stationnement, livraison et PMR n'est à maintenir sur la place et son pourtour. Le projet devra prendre en compte la Directive concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers (doc 1.21), voir aussi chapitre 4.15 concernant la gestion de l'espace public.

2.10 CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

Sols :

Le sol est relativement pauvre et sablonneux, constitués d'alluvions, du fait de la proximité avec le lit de la Veveyse. La zone d'infiltration est considérée comme bonne, la nappe phréatique n'est pas trop proche.

La place est équipée de jeux d'enfants, d'un terrain de street foot et de basket. Le sol est principalement composé de sols imperméables (asphalte, gravier, dalles amortissantes en caoutchouc, ...) et de parties en herbe ou en copeaux. Les surfaces herbacées ne sont actuellement pas propices aux loisirs ou à la détente.

L'objectif serait de les rendre plus attrayantes pour les divers utilisateurs·ice·s de ce lieu. Pour ce qui est des revêtements d'espaces de loisirs, les sols souples ne sont pas souhaités. L'utilisation de matériaux régionaux naturels et recyclable (graviers, terre-végétal...) est privilégiée.

Si le cadastre des sites pollués ne répertorie pas ce secteur comme étant pollué, le mandataire s'assurera de la présence ou non des enrobés aux HAP par l'organisation d'une campagne de mesure in situ.

Les concurrents tendront à satisfaire l'objectif de perméabiliser au maximum les sols en cherchant le bon équilibre pour concilier les besoins des différents utilisateurs·ice·s et dans la limite des besoins liés aux usages de la place.

Gestion des eaux :

En l'état actuel, le périmètre de la place avec les rues attenantes est principalement constitué de surfaces imperméables. La Ville entend diminuer ce ratio pour augmenter les surfaces vertes et perméables et mieux gérer les eaux de surface par infiltration afin de contribuer au bien-être général en luttant contre les îlots de chaleur, favoriser la croissance de la végétation, limiter les surcharges sur le réseau d'évacuation des eaux en cas d'intempéries. Le Masterplan de Plan-Dessus a pour objectif pour le quartier 60% de surfaces perméables (doc. 1.12).

La possibilité de récupérer ultérieurement les eaux de toitures pourrait également participer au projet.

Les concurrents intégreront dans leur projet un concept de gestion des eaux de surface permettant d'infiltrer les eaux de ruissellement, de récolter des eaux de surface en cas de précipitations importantes, de les mettre à disposition de la végétation.

Patrimoine végétal :

La place est bordée côté nord-est par la Rue des Tilleuls et côté nord-ouest par la Rue des Marronniers. Les arbres de la place et ses abords sont protégés selon l'art. 2 du Règlement communal sur la protection des arbres. Ils doivent être impérativement mis en valeur et préservés, selon la Directive Municipale sur la protection des arbres (doc. 1.18), ainsi que la loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager de 2023 (LPrPNP). Toutes les planifications et interventions doivent porter une attention particulière au périmètre des couronnes et surtout des espaces racinaires. Les arbres sont reportés sur le plan cadastral fourni (doc. 1.04). La canopée de la place est composée de tilleuls, de chênes fastigiés et de marronniers. L'état phytosanitaire de la canopée est décrit dans le doc. 1.20. Deux arbres ont dû être abattus récemment, non remplacés actuellement. De plus dans l'ensemble du quartier, un certain nombre d'arbres ont disparu ces dernières années, sans être remplacés. La population sollicite régulièrement les services communaux, afin de savoir quand ces derniers seront replantés. Dès lors il est primordial d'intégrer des nouvelles plantations, afin de pouvoir répondre à cette demande de la population.

Une réflexion doit également avoir lieu sur la (re)création de sols vivants au pied des pieds d'arbres, favorables à la biodiversité, afin de pouvoir garantir une plus grande surface de récolte des eaux au bénéfice de ces derniers, avec une attention particulière aux conséquences liées au travail dans le domaine vital des arbres. Il est essentiel que les plantations d'arbres puissent jouir de fosses de plantation correcte avec un minimum de 14 m³ par sujet. Les fosses continues sont à privilégier. Les emplacements prévus dans les propositions doivent en compte le réseau souterrain déjà existant. Le choix des essences doit prendre en compte l'évolution climatique et les préconisations qui en découlent. Il doit en outre prendre en compte la capacité de développement futur de la végétation qui doit être à l'échelle de la place une fois adulte.

La place Robin est aussi un lieu d'agriculture urbaine, il est dès lors important de garder un espace dédié à cette pratique.

La Ville au travers de son Masterplan de Plan-Dessus (doc. 1.12) prévoit de renforcer la canopée existante, de marquer des lieux de rencontre et de souligner l'arborisation du tracé des rues.

Les concurrents proposeront un concept de végétalisation de la place en incluant différentes strates de plantation ainsi qu'une stratégie pour le renouvellement de la canopée existante.

Une mixité d'essences est à privilégier, à la fois indigènes et adaptées au climat. L'enjeu de biodiversité doit être pris en compte. Un principe d'agriculture urbaine ou de jardinage en ville peut être envisagé dans la mesure où il n'est pas contradictoire avec la polyvalence attendue du lieu.

Place de jeux :

Actuellement l'espace de jeu de la place Robin est surtout dédiée aux enfants en bas âge. Depuis plusieurs années, il est demandé par la population d'intégrer des jeux pour les plus âgés (tables de ping-pong, pistes de pétanques, fitness-urbain...), ainsi que des espaces adaptés pour les aînés. Une réflexion sur les espaces dédiés aux loisirs sur la place est nécessaire, afin que l'ensemble de la population puisse trouver son espace.

Une réflexion sur les espaces dédiés aux loisirs est nécessaire, afin de permettre un usage différencié des espaces et éviter qu'une part importante de la place soit dédiée au seul jeu de ballon. Dans un souci d'égalité entre les genres, il est demandé d'accorder une importance particulière à créer des espaces permettant divers usages et qui permettent d'encourager tous les groupes d'âges et de genre de se sentir légitime et à l'aise d'occuper des espaces de la place.

Bruit :

La Place Robin située au cœur du quartier de Plan-Dessus est relativement protégée des nuisances sonores liées au trafic. La modification du régime de circulation et de stationnement ainsi que la modération de la vitesse contribueront à diminuer le trafic de transit en abaissant le niveau sonore. Le quartier ayant une vocation résidentielle, le développement de l'usage public de la place et des activités sur son pourtour sont susceptibles de créer des nuisances et des conflits avec les habitants riverains.

Les concurrents veilleront à la localisation et la répartition judicieuses des activités prévues sur la place en regard des affectations situées sur le pourtour de la place pour limiter les conflits potentiels de voisinage.

2.11 INFRASTRUCTURES ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

Des travaux de réfection des infrastructures sont nécessaires sur le secteur de la place. Le système d'évacuation des eaux dans ce secteur de la ville est à la fois vétuste et en réseau en unitaire. Le plan général d'évacuation des eaux PGEE communal prévoit de le réhabiliter à un horizon 2025 - 2035. A l'exclusion de la rue des Marronniers qui vient d'être mise aux normes, l'équipement à l'intérieur du périmètre d'étude MEP devra être assaini et mis en séparatif, tout en étant raccordé à des collecteurs unitaires pour ces prochaines années.

Les concurrents tiendront compte du phasage prévu au chap. 4.17, et impérativement des contraintes liées au tracé des infrastructures (doc. 1.04) en particulier avec l'arborisation (fosses de plantation). Ils partiront du principe que le tracé actuel des canalisations est maintenu pour la suite en séparatif avec ajout d'autres services. Des tracés alternatifs peuvent être proposés en cas de besoins importants et ponctuels.

Au Sud, l'édicule en béton armé abrite une station électrique transformatrice de la Romande Energie. Celle-ci est primordiale pour l'alimentation de ce quartier. Le géo-schéma ci-après indique les nombreux bâtiments concernés par cette station transformatrice.

Le déplacement de cet édicule impliquerait la construction d'une autre station transformatrice dans ce secteur à proximité des canalisations principales. Cette construction pourrait être redimensionnée mais conserverait un impact visuel important.

Au vu des contraintes techniques et des coûts démesurés que cela impliquerait, l'enterrement de cet édicule n'est pas envisageable. Néanmoins, il serait possible d'optimiser les installations électriques existantes de manière à libérer un espace pouvant servir d'espace de stockage ou de lieu de rassemblement.

L'étude effectuée afin de définir les distances à respecter en ce qui concerne l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) pour la population et les différents utilisateurs-ice-s de cet espace (doc. 1.29) montre qu'une autre affectation de l'édicule que ce soit avec un usage de type lieu de séjour momentané - LSM ou lieu à utilisation sensible - LUS) est possible. Des travaux avec une ampleur variable sont toutefois nécessaires pour satisfaire les valeurs limites d'émissions exigées. Une adaptation et intégration de ce pavillon sont ainsi préconisées, mais les concurrents sont libres de proposer d'autres variantes.

Les concurrents intégreront une réflexion sur l'adaptation éventuelle des édicules existants en fonction des nouveaux usages de la place, en indiquant l'affectation envisagée en cohérence avec leur projet.

2.12 EQUIPEMENTS PUBLICS, ECLAIRAGE, MOBILIER URBAIN

La simplicité de la composition d'origine de la place est à relever. Une grande diversité d'usages, par rapport à la situation encombrée d'aujourd'hui, est recherchée sans pour autant uniformiser l'espace.



© Ville de Vevey, rapport historique Bruno Corthésy, la place Robin en 1913, en 1955 et en 1967 (doc. 1.14)

Éclairage public :

En 2024, la Ville de Vevey se dotera d'un concept directeur de l'éclairage public qui permettra de satisfaire la législation et les normes en vigueur, de rester cohérente à ses engagements énergétiques pris ces dernières années et confirmer sa volonté d'être exemplaire dans le domaine de l'énergie. Ce concept fixera les lignes directrices pour la modernisation de l'éclairage public en visant principalement les objectifs suivants :

- l'amélioration de la sécurité
- la minimisation de l'empreinte carbone
- l'apport des solutions techniques
- la création d'une identité nocturne
- le respect de la biodiversité

En ce qui concerne le quartier de Plan-dessus, les fiches provisoires concernant l'éclairage urbain (doc. 1.22) permettent de prendre connaissance des premières lignes directrices pour les différentes typologies de rue.

Les concurrents proposeront une philosophie d'éclairage spécifique pour cette place en indiquant, les intentions de l'identité nocturne liées aux diverses utilisations et aménagements projetés. La réflexion prendra déjà en compte, à ce stade, la suppression des éclairages inutiles (trame noire), tout en garantissant des espaces accessibles et sécurisants en

période nocturne, le respect de la biodiversité en évitant les conflits avec l'arborisation et la limitation de la pollution lumineuse. La philosophie proposée se limitera à un texte simplifié ou à quelques schémas de principe sans proposer de solutions techniques et de détails.

Pour information, l'OFEV a édicté en 2021 des recommandations pour la prévention des émissions lumineuses qui prend en compte les principes de la limitation en 7 points : [1] Nécessité, [2] Intensité/clarté, [3] Spectre lumineux/couleur de la lumière, [4] Choix et positionnement des lampes, [5] Orientation de l'éclairage, [6] Gestion dans le temps, [7] Ecrans protecteurs.

Les concurrents ont également libre choix de proposer une réflexion sur un éventuel principe d'éclairage festif pour les fêtes de fin d'année. En effet, cette place pourra faire l'objet d'une attention particulière durant cette période ce qui permettrait de mettre en valeur ce lieu emblématique du quadrant nord-ouest de la Ville.

Mobilier urbain :

La place présente un aspect très disparate au niveau de ses équipements, qui ont été ajoutés au fur et à mesure en fonction des besoins successifs. La population souhaite conserver le caractère du lieu et sa dynamique spécifique. La Ville souhaite avoir une certaine uniformité de ses équipements et de son mobilier urbain, notamment pour des questions de maintenance.

Les concurrents peuvent sans autre modifier la fontaine actuelle ou la remplacer. La présence de l'eau avec un dispositif simple (point d'eau pour boire et se laver les mains, fontaine sèche) est indispensable.

L'affichage informatif doit être maintenu mais simplifié.

Dans une perspective de genre, l'orientation dans l'espace et l'existence de repère urbain sont des aspects importants à prendre en compte. Une réflexion particulière sera portée sur la lisibilité des espaces pour faciliter l'orientation dans l'espace.

Les concurrent-e-s proposeront une relecture générale en gardant les équipements indispensables et en proposant un mobilier durable répondant aux aménagements et aux divers usages envisagés sur la place. Les concurrent-e-s sont encouragé-e-s à proposer des infrastructures et mobiliers qui tiennent compte de la diversité des corps, des capacités et des besoins des usager-e-s. Le positionnement des divers éléments devra également tenir compte des diverses contraintes liées à l'entretien de la place.

Le MO se réservera le droit de suggérer ou d'imposer un type de mobilier en fonction de l'avancement en parallèle de l'étude d'une charte communale de matérialité.

WC publics :

À l'est de la place se trouve un édicule abritant des WC publics. Ces WC ont été rénovés en 2022. L'aménagement est composé de 2 toilettes non-genrés et d'une toilette pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Ces WC sont entretenus à raison de deux passages journaliers effectués par la voirie. Actuellement, hormis lors de la Fête Multiculturelle, ces WC suffisent aux différentes activités organisées sur la place Robin.

La mise à disposition de WC publics doit être maintenue sur le site. Un accès sécurisant au WC doit être garanti.

2.13 CULTURE, OEUVRES ET MONUMENTS

La place et ses abords comportent les éléments suivants :

- une peinture murale réalisée par Guillaume Tinsel en 2011 sur l'édicule au sud, sous forme d'une fresque en triptyque avec un enfant en tenue de football, un jeune homme avec guitare et une vieille dame ;
- une seconde peinture murale commanditée à l'artiste Guillaume Tinsel par l'Association APERO en 2023 sur l'édicule des WC publics à l'est de la place ;

D'autres œuvres de type fresques en trompe-l'œil ont été réalisées dans le quartier, notamment Rue de Fribourg 13 en 1994 par Frédéric Pajak.

Les œuvres existantes sur le domaine public ou sur des édifices dont la Ville est propriétaire, sont en principe maintenues sauf en cas de modification des structures qui les abritent. Auquel cas, la suppression d'une œuvre existante devra faire l'objet d'une décision municipale. Les concurrents suggéreront un emplacement possible en cohérence avec leur projet.

Le développement de l'art dans l'espace public constituant un axe de la politique culturelle de la Ville de Vevey dans le cadre du renforcement du label « ville d'images », la possibilité d'intégrer des œuvres artistiques pérennes, sculpturales ou picturales sur ou aux abords de la Place Robin est à prendre en considération.

Vevey bénéficie par ailleurs d'un riche vivier et réseau d'artistes professionnels dans tous les domaines artistiques, plastiques, visuels, vivants. La Ville souhaite ainsi qu'une attention particulière à la vie culturelle du quartier de Plan Dessus et ses acteur·rices principaux·ales soit accordée, en impliquant notamment :

- Le Dansomètre
- Les éditions Hélice Hélas
- L'Atelier 20
- La Cour de l'Avenir

Il s'agira de penser des espaces potentiels d'exposition ou de médiation culturelle temporaires ou permanents au sein de la place, permettant de valoriser et d'étendre les activités de ces lieux culturels d'importance pour le quartier en créant de nouvelles synergies et des ponts entre l'intérieur et l'extérieur, afin de rendre la culture davantage accessible à toutes et tous.

Ces acteurs clés ont un ancrage fort et peuvent contribuer au développement du dynamisme culturel du quartier. Il est en ce sens important pour la Ville de penser la place également comme un espace de rencontre potentiel avec l'art et la culture en garantissant des surfaces/espaces de curation où intégrer des propositions artistiques des acteurs culturels locaux.

Sur le principe du « Kunst am Bau » ou pourcent culturel, la Ville de Vevey souhaite également que soit évaluée l'opportunité d'intégrer dans ce projet de réaménagement la création d'une œuvre artistique (sculpture, installation, peinture, ...) qui s'insère dans le futur paysage et les usages envisagés de la place Robin en devenir. Pour ce faire, la demande de crédit d'études pour le réaménagement de la place inclurait les fonds nécessaires pour lancer un concours de projets sur invitation, qui pourrait être lancé dès l'été 2025.

Afin que celui-ci réponde aux axes de la politique culturelle de la Ville de Vevey, le concours s'adressera à des artistes professionnel·le·s de Suisse romande, et de la région en priorité, disposant d'une expérience dans la création d'œuvres in situ ou « Kunst am Bau ».

Dans un souci d'inclusivité et de représentativité de la diversité des genres dans l'espace public et d'opportunités de création, les candidatures d'artistes femmes, de personnes de la communauté LGBTQIA+ seraient privilégiées afin de rétablir un équilibre dans l'attribution de l'espace public

à Vevey, historiquement jusqu'ici le terrain d'exposition d'œuvres d'artistes hommes en grande majorité. Les critères du concours devraient répondre aux mêmes enjeux que pour les réaménagements de la place et aux divers usages envisagés pour celle-ci, avec un point d'attention sur la durabilité, l'inclusivité et l'accessibilité.

Une commission d'évaluation des projets du concours devrait par ailleurs être créée pour l'occasion et inclure un·e représentant·e du Service de la culture et un·e représentant·e du Service de l'urbanisme de la Ville de Vevey.

2.14 ACTIVITES ET MANIFESTATIONS

La suppression du stationnement des voitures entre la place actuelle et ses façades offre un nouvel espace à disposition. La Ville de Vevey, visant à une répartition équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs, souhaite favoriser une plus grande interaction entre l'espace public et les fronts bâtis, en autorisant l'utilisation du domaine public par les rez-de chaussée.

Les concurrents intégreront dans leur projet la possibilité d'activer les rez-de-chaussée par l'aménagement de l'espace public en illustrant diverses hypothèses d'affectations.

Le document de restitution de la démarche participative (doc. 1.23) fait état des diverses activités et manifestations non permanentes qui ont lieu sur la place :

- la fête multiculturelle, à fin juin chaque année
- le marché aux puces, chaque premier samedi du mois de mars à novembre
- la cour de l'avenir de mai à septembre
- des fêtes de quartier
- l'Animambule
- ...

Des lieux de rassemblement abrités, notamment par temps de pluie peuvent être proposés.

Les divers besoins en alimentations pour les manifestations présentes sur la place Robin tout au long de l'année (eau, électricité, ...) sont à prendre en compte.

Les concurrents démontreront la capacité de leur projet à permettre différentes appropriations de la place, selon les activités ordinaires ou exceptionnelles, en incluant les divers profils d'usager·ère·s, ainsi qu'un mobilier répondant aux aménagements et aux divers usages envisagés.

2.15 GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

L'emplacement dédié à la collecte des déchets au sud-ouest de la place, au bord de la rue des Marronniers est actuellement composé de deux conteneurs semi-enterrés pour les sacs taxés, d'un conteneur enterré pour le verre et de divers contenants pour les textiles, l'alu et les déchets organiques.

Une étude sur la conteneurisation enterrée ou aérienne est en cours. Pour la place Robin, cela signifie qu'au lieu des trois conteneurs enterrés actuels et des divers contenants, il est prévu d'installer six ou huit conteneurs enterrés, avec deux rangées de trois ou quatre, ou une seule rangée de six ou huit. L'installation d'un dispositif de collecte "Gastrovert Private" pour les déchets organiques est également en cours d'étude. Le contenant pour le textile doit être conservé. À noter que l'installation d'un ou deux autres dispositifs "Gastrovert Private" pourraient être envisagée au nord de la place Robin, afin de répondre au besoin de la population de ce quartier.

Le vidage des conteneurs enterrés s'effectue au moyen d'un camion avec une grue. Ce camion de 3 ou 4 essieux, mesure environ 10.0 m par 2.5 m. Pour effectuer les opérations de vidage des conteneurs enterrés, le véhicule se place à côté des conteneurs enterrés, le long de la rue des Marronniers. La distance entre l'axe des conteneurs enterrés et le bord du camion ne doit dépasser pas 3.0 m. Le déploiement du bras de levage de la grue à une hauteur d'environ 9.0 m. ne permet pas la présence d'arbres qui pourraient gêner, notamment leurs couronnes, les manœuvres de levage. Les autres contenants sont vidés ou échangés à l'aide de camions et/ou de camionnettes. En maintenant l'emplacement actuel, la rue des Marronniers doit donc rester libre pour la circulation de ces différents véhicules. À titre d'information, la surface au sol nécessaire pour 1 conteneur enterré est de 2.0 x 2.0 m. Un dégagement d'au min. 2.0 m. autour du mobilier urbain doit être prévu pour permettre le passage d'une machine d'entretien.

Les concurrents prendront en compte les aspects liés à la maintenance et à l'entretien, en termes de matérialisation des surfaces et d'accessibilité que ce soit pour la récolte des déchets, le nettoyage et déneigement des surfaces, les réparations ou le soin aux arbres.

Un nouvel emplacement pour les conteneurs enterrés peut être proposé en tenant compte des différentes contraintes édictées ci-dessus.

Les surfaces vertes, ainsi que les plantations seront alimentées en eau, en relation avec la gestion des eaux de ruissellement comme ressource pour les plantes, afin de pouvoir garantir leur entretien.

2.16 DEMARCHE PARTICIPATIVE

Les informations résultant de la démarche participative menée entre février et avril 2024 sont présentées dans le doc. 1.23. Elles sont issues de rencontres individuelles avec des acteur-ice-s clés du quartier, de séances avec différents services de la Ville, ainsi que d'un diagnostic d'usages et de préfigurations, qui ont eu lieu in situ le mercredi 17 avril 2024.

Le document comprend un portrait de la place, les remarques des participants à l'évènement concernant l'état actuel et futur de la place, ainsi qu'une synthèse de l'atelier de co-conception réalisé dans le cadre de la démarche participative.

Un chantier participatif a pris place fin août 2024, pour accompagner la piétonisation de la place avec la construction de mobilier urbain, la création de nouveaux jardins et le dessin de fresques au sol. Le 2 octobre, un événement public a permis de dresser un premier bilan de l'aménagement transitoire avec les personnes fréquentant la place. Ce bilan est mis à disposition des concurrents sous forme d'un rapport de synthèse (doc. 1.25).

2.17 ETAPAGE DES TRAVAUX

La réalisation du réaménagement de la place Robin se fera par étapes successives. Les accès aux bâtiments et commerces devront être préservés en limitant aux maximum les nuisances pour les résidents.

Calendrier intentionnel :

- aménagements temporaires : été 2024
- réfection des canalisations (mise en séparatif) : fin 2026 - 2027
- réfection et projet des services industriels : fin 2026 - 2027
- travaux de génie civil, liés aux aménagements : 2027 - 2028
- travaux de paysagiste : 2028
- mise en service : fin 2028.

3. PHASE DE SELECTION

3.1 SELECTION DES GROUPES PARTICIPANTS AUX MEP

Les mandats d'étude parallèles sont lancés à l'issue d'un appel de candidatures ouvert aux architectes et/ou architectes paysagistes. Dans le cadre de la phase de sélection, le collège d'expert-e-s (CE) a pour mission de sélectionner les meilleurs dossiers, conformément aux critères d'appréciation énoncés dans le programme des mandats d'étude parallèles, approuvé par le CE le 30.05.2024 et publié sur simap le 14.06.2024.

La remise des dossiers était agendée le 16 août 2024 à 12h00 au plus tard. Les dossiers pouvaient être livrés au service urbanisme et mobilité de la Ville de Vevey ou postés, dans le délai prescrit.

14 dossiers ont été réceptionnés dans les délais par le secrétariat, qui a consigné la date et l'heure de réception de chaque dossier. Les dossiers reçus ont été numérotés dans un ordre aléatoire. 4 candidats, parmi les 14 dossiers reçus, se sont annoncés comme issus de la relève, selon les exigences mentionnées dans le programme des MEP.

Un contrôle de conformité des dossiers reçus a été effectué. Il portait sur le respect des délais et des exigences formelles ainsi que la remise des documents et informations demandés. Les dossiers ont été jugés conformes. Quelques écarts dans la présentation ont été constatés, il a toutefois été considéré que ces aspects n'intervenaient pas dans l'appréciation des dossiers. Le CE a ainsi décidé d'accepter à l'évaluation les 14 dossiers reçus.

Le CE a pris connaissance de l'ensemble des dossiers, puis évalué les dossiers reçus sur la base des critères qualitatifs énoncés dans le programme et cahier des charges. La notation a été effectuée selon l'annexe T1 du Guide romand des marchés publics. Les dossiers issus de la relève sont évalués de manière distincte et concomitante.

Une fois le travail de notation terminé, le CE a sélectionné les 5 dossiers suivants :

Dossiers non issus de la relève :

- dossier n°10, L'île Robin, Verzone Woods Architectes
- dossier n°8, approches.
- dossier n°7 Bivis Vicus, L'Atelier du Paysage

Dossiers issus de la relève :

- dossier n°2, CMFA Costea Missonnier Architectes + Thomas Cattin architecte paysagiste
- dossier n°5, BIOS ATELIER, Alessandro Iannello Architetto

3.2 NOTIFICATIONS

La Ville de Vevey a envoyé un courrier de notification aux participants à l'appel de candidatures.

Un mandat d'étude a été attribué aux 5 groupes sélectionnés.

Les bureaux sélectionnés ont confirmé leur participation aux MEP.

4. PHASE DES MANDATS D'ETUDE PARALLELES

4.1 LANCEMENT DES ETUDES

Le lancement officiel des mandats d'étude parallèles (MEP) pour le réaménagement de la Place Robin a eu lieu mercredi 30.10.2024, conformément au calendrier du programme. Une visite commentée a été organisée sur le site avec l'ensemble des participants. Une version mise à jour du programme et cahier des charges ainsi que les annexes a été transmise aux cinq groupes.

4.2 AUDITIONS INTERMEDIAIRES

Les auditions des cinq groupes ont eu lieu dans un premier temps avec le conseil citoyen (CC) le samedi 7 décembre 2024, puis avec le collège d'expert·e·s (CE) réuni au complet le jeudi 19 décembre 2024. Les présentations des projets étaient suivies à chaque fois d'un dialogue avec le CC et le CE. Le conseil citoyen a établi un rapport à l'attention du CE.

Les principes du déroulement du jugement selon le règlement SIA 143 ont été rappelés ainsi que les critères d'appréciation énoncés dans le programme des MEP.

A l'issue des auditions intermédiaires, le collège d'expert·e·s a établi à l'attention des cinq groupes des recommandations générales et particulières en vue des auditions finales.

Les recommandations générales précisaient et complétaient les demandes du cahier des charges. Un plan de l'organisation de la Fête multiculturelle (doc. 1.30) a été transmis dans le but de demander aux groupes un concept schématique avec un ordre de grandeur de la capacité d'accueil de l'aménagement proposé.

Les recommandations particulières, applicables à chaque projet, ont été transmises séparément à chaque auteur.

4.3 AUDITIONS FINALES

Les auditions finales étaient précédées le vendredi 14.02.2025 par le rendu des documents demandés dans le programme.

Les auditions se sont déroulées sur le même principe que les auditions intermédiaires : Les cinq groupes ont présenté le développement de leur projet, successivement au conseil citoyen le samedi 22 février 2025 puis au collège d'expert·e·s le jeudi 06 mars 2025.

Les présentations ont été suivies à chaque fois d'un dialogue.

Le conseil citoyen a établi un rapport qui a été transmis au collèges d'expert·e·s.

4.4 JUGEMENT

Le collège d'expert·e·s a siégé au complet les jeudi 06 mars et 13 mars 2025 à Vevey. La composition du CE est restée identique tout au long du jugement. M. Thierry Spalla, en son absence, a été remplacé par M. Grégoire Martin.

M. Antoine Dormond, Municipal service Urbanisme et mobilité de la Ville de Vevey, en charge du projet du réaménagement de la Place Robin a officiellement ouvert la session.

En préambule, les objectifs de la procédure et les critères d'appréciation énoncés dans le programme du concours ont été rappelés, ainsi que les principes du déroulement du jugement selon le règlement SIA 143.

4.5 EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 143 art. 15.1, il a été procédé à un examen préalable sans jugement de valeur avant le dialogue final. Le contrôle technique a été effectué par le bureau Tardin & Pittet architectes, entre le lundi 16 février et le vendredi 21 février 2025.

Les documents ont été examinés en fonction des divers points énoncés dans le programme et cahier des charges. Les résultats ont été consignés dans un rapport distribué au collège d'expert·e·s.

Les 5 projets remis ont respecté les conditions et délais prescrits par le programme du concours et sont compréhensibles dans leurs parties essentielles. Le programme des aménagements demandés a été globalement respecté. Les diverses prescriptions ont dans l'ensemble été bien suivies, des manquements mineurs ont été constatés. Le CE a considéré que ces écarts n'apportaient pas un avantage à leurs auteurs et ne nuisaient pas à la bonne lecture des informations.

Le collège d'expert·e·s a décidé à l'unanimité d'admettre à l'évaluation les cinq projets rendus.

4.6 1ER TOUR DE JUGEMENT

A l'issue des auditions, le collège d'expert·e·s a délibéré en plenum devant les projets en procédant par tours éliminatoires.

Les cinq projets affichés ont été passés en revue en reprenant les critères d'appréciation énoncés dans le programme et cahier des charges, notamment le rapport au contexte existant et historique, les qualités fonctionnelles et spatiales des espaces, les équipements proposés, l'organisation et la répartition des activités, les qualités paysagères et la prise en compte des contraintes climatiques et environnementales, le traitement des accès et des cheminements de mobilité douce, la capacité d'accueil pour des événements et la présence de la culture, l'économie de moyens et l'adaptabilité des propositions. Les aspects positifs et négatifs ont été successivement relevés.

Le collège d'expert·e·s a effectué un nouveau passage devant les cinq projets. A la suite de ce premier tour de jugement, il a décidé de ne pas faire expertiser les projets suivants :

- le projet FAIRE (DE LA) PLACE
- le projet PLAN DESSUS - DESSOUS

Les 3 projets restants ont été transmis aux spécialistes-conseils pour qu'ils puissent effectuer leurs analyses.

4.7 PRESENTATION DES EXPERTISES

Le jeudi 13 mars 2025, le collège d'expert·e·s s'est réuni à nouveau pour la suite des délibérations.

Les résultats des analyses ont été présentés par les spécialistes-conseils :

- pour l'expertise genre par Elsa Cauderay et Claire Romito de l'association Lares
- pour l'expertise économique par Simon Bigger du bureau Quartal

4.8 2EME TOUR DE JUGEMENT

Le collège d'expert·e·s a passé en revue les 3 projets retenus en reprenant les critères d'évaluation mentionnés dans le programme. Les points positifs et négatifs ont été à nouveau relevés.

Après avoir passé en revue à nouveau les 5 projets, le CE a confirmé les tours de jugement.

Le collège d'expert·e·s a apprécié particulièrement la pertinence et la simplicité du projet **faites place !** qui résout de manière harmonieuse les attentes nombreuses du cahier des charges, tout en offrant le potentiel d'adaptation souhaité par le Maître de l'ouvrage. Le projet s'est développé de manière régulière et approfondie tout au long des échanges. La place actuelle est ainsi réaménagée de manière paisible dans une continuité d'usages.

4.9 DECISION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

Sur la base des critères d'évaluation énoncés dans le programme et cahier des charges, et tenant compte de l'ensemble des délibérations, du rapport du conseil citoyen et des expertises, le collège d'expert·e·s constate que le projet **faites place !** se distingue par ses grandes qualités tout en présentant de réels avantages sur les autres propositions.

Le collège d'expert·e·s décide de choisir le projet **faites place !** comme projet lauréat des MEP pour le réaménagement de la Place Robin.

4.10 RECOMMANDATIONS DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

Le collège d'expert·e·s décide à l'unanimité de recommander au Maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation aux auteur·e·s du projet **faites place !**, les mandats de prestations tels que décrits au chapitre 1.7 du programme et cahier des charges des MEP aux auteurs du projet **faites place !** composée des membres ci-après :

Bureau pilote	approches. , Lausanne
Architecte paysagiste	approches. Lausanne, Pauline Jochenbein
Architecte	Madeleine architectes, Vevey, Antoine Béguin
Ingénieur mobilité	Team + RR&A, Lausanne, Véronique de Sépibus
Éclairagiste	Réflexion, Lausanne, Jana Krewinkel
Ingénieur environnement	Prona Romandie, Yverdon, Irène Birolini

Le collège d'expert·e·s salue les grandes qualités du projet et recommande au lauréat de prendre en compte dans le développement du projet les aspects principaux suivants :

- démontrer la capacité d'adaptation du projet aux attentes de la population
- développer les équipements proposés, notamment des places de jeux, en concertation avec les usager·e·s et les services
- développer la question de l'inclusivité selon les prescriptions et analyses de l'association LARES
- préciser la position du terrain de jeux de ballon, de basket, de manière à ne pas bloquer d'autres usages et développer le dispositif de sécurisation
- améliorer la traversabilité de la place en particulier aux angles et assurer l'accès aux différents espaces pour tous les publics
- questionner l'équilibre des surfaces perméables et imperméables (enrobé)
- développer la question de la culture sur la place, en concertation avec les services de la ville de Vevey
- et les acteur·ices culturel·le·s du quartier
- développer le projet dans le respect du coût cible défini par le Maître de l'ouvrage
- optimiser la question de l'entretien en collaboration avec les services municipaux, dans le souci d'une gestion durable et rationnelle

4.11 OFFRES D'HONORAIRES

Au terme du jugement, il est procédé sans autres commentaires à l'ouverture des offres d'honoraires. Celles qui sont consignées au service urbanisme et mobilité.

4.12 REMERCIEMENTS

Le collège d'expert·e·s a suivi avec beaucoup de plaisir l'évolution des projets pour le réaménagement de la Place Robin. Il est pleinement conscient de la difficulté de la tâche qui était demandée aux participants, notamment du fait de la densité du programme à intégrer, des contraintes parfois contradictoires à concilier et des enjeux nombreux et complexes à satisfaire.

Il remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur importante contribution à l'avenir de la Place Robin. Il a grandement apprécié la qualité et la diversité des propositions présentées qui lui ont permis de faire un choix parmi un large éventail de propositions.

Le collège d'expert·e·s salue le climat de confiance et de dialogue qui a prévalu, avec les divers intervenants, notamment avec le conseil citoyen. La démarche a permis de répondre au plus près aux besoins du maître d'ouvrage et des usagers en offrant de belles perspectives au développement futur de ce projet.



© Ville de Vevey

5. APPROBATION DU COLLEGE D'EXPERT·E·S

Le présent rapport a été adopté par le collège d'expert·e·s.

Vevey, le 13 mars 2025

Membres professionnels :

Antoine Dormond



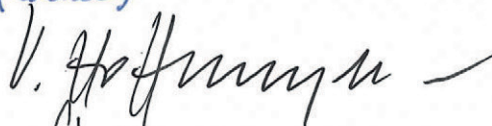
Marc Assal



Thierry Spalla

(excusé)

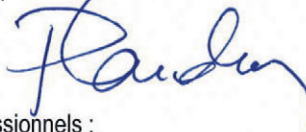
Valérie Hoffmeyer



Alice Chénais



Pierre Cauderay



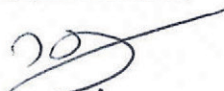
Membres non professionnels :

Nathalie Jendly



Membres suppléants professionnels :

Julien Cainne



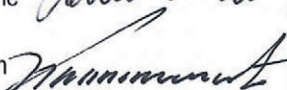
Clotilde Rigaud



Christophe Rime

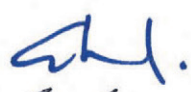


Grégoire Martin



Membres suppléants non professionnels :

Gabriela Kaempf



Piotr Wiacek



Léandre Séraïdaris



6. PRESENTATION ET CRITIQUES DES PROJETS

PROJET

FAIRE (DE LA) PLACE

Bureau pilote

Alessandro Iannello Architetto, Parme

Architecte

BIOS ATELIER, Parme et Bruxelles, Alessandro Iannello Architetto

Architecte
paysagiste

Ken Spangberg, Clément Ringot, Jacopo Fochi

Éclairagiste

Radiance 35, Liège, Isabelle Corten

Urbanisme

FM+A Fischer Montavon, Yverdon, Romane Ringot, Rébecca Parisod

Le projet propose un écrin vert constitué d'une couronne d'arbres, délimitant une clairière. Il vise à mieux connecter la place Robin au quartier et à renforcer sa centralité. Dans cette proposition, quatre demi-lunes végétalisées redéfinissent l'espace central et les cheminements principaux. La périphérie est végétalisée et traitée comme un parc paysager avec un tracé de cheminements organiques tandis qu'au centre on trouve une place minérale sous forme de square.

Le programme s'organise selon ce dispositif spatial qui constitue la trame du projet. Le centre reste polyvalent et la couronne périphérique est ponctuée d'équipements de jeux et de loisirs à usage spécifique. Fait exception le terrain de sport, qui peut accueillir des manifestations avec une possibilité de couvrir la structure métallique qui l'entoure. Un jeu d'eau et des bancs circulaires sont encore disposés au centre de la place. L'aménagement des frontages répond partiellement aux affectations des immeubles qui bordent la place.

Les revêtements sont généralement perméables et permettent l'infiltration des eaux. Selon les auteurs du projet, une attention particulière a été portée aux arbres existants. Il est proposé de réaliser les cheminements en remblais afin de ne pas rentrer en conflit avec les racines et de créer de légères dépressions favorisant la rétention d'eau et l'irrigation.

Le collèges d'expert-e-s souligne l'évolution du projet à la suite de la critique intermédiaire. Il constate cependant qu'elle n'est pas suffisante pour retenir le projet pour la sélection finale. La nouvelle proposition est à première vue plus fonctionnelle. Elle reste toutefois maladroite, imprécise et difficilement compatible avec l'identité du quartier, une bonne répartition du programme, une accessibilité pour tous les utilisateurs et la perception d'une place qui s'étendrait jusqu'au pied des façades. La juxtaposition d'un parc paysagé et d'un square de forme géométrique, fragmente l'espace, limite les possibilités d'appropriation et la praticabilité. Le remodelage du terrain et la répartition des équipements sous la couronne des arbres, en plus d'être difficilement réalisable sans endommager le système racinaire, compliquera l'accessibilité, la maintenance et l'entretien. Le dessin de la place est parfois en désaccord avec la fonctionnalité. Les arbres existants se retrouvent en plein-milieu des chemins principaux. Les raccords en angles aigus des chemins favoriseront le piétinement des surfaces végétalisées. La disposition des équipements est souvent en contradiction avec l'usage. On relèvera que les jeux d'eau sont placés juste devant le terrain de sport polyvalent, que l'emplacement et la configuration des bancs, des jeux et du potager ne favorisent pas les rapports sociaux et les synergies. Ces équipements ne sont généralement pas mis en relation entre eux, avec les édicules existants et les rez-de-chaussée actifs qui entourent la place.

Le caractère de la Place Robin manque actuellement de visibilité. En observant son espace assez longtemps, on remarque que son utilisation résulte de la superposition de nombreuses dynamiques différentes. Cette grande diversité des usages est un véritable atout pour la place, créant une dynamique de quartier exceptionnelle. Toutefois, elle est aussi à l'origine de conflits d'usages ; la surface offerte aujourd'hui ne permettant pas à tous les publics de s'approprier convenablement l'espace. Les nombreux équipements se sont accumulés au cours des années sans planification, donnant à cette place à la fois une image et une utilisation assez désorganisée.

L'objectif principal du projet consiste à définir une structure capable à la fois de réorganiser les fonctions existantes et de libérer de l'espace pour en imaginer de nouvelles, tout en s'adaptant aux saisons, aux transformations du climat et de la société.

L'objectif principal du projet consiste à définir une structure capable à la fois de réorganiser les fonctions existantes et de libérer de l'espace pour en imaginer de nouvelles, tout en s'adaptant aux saisons, aux transformations du climat et de la société.

En renversant la rigidité de l'agencement orthogonal de la place, quatre larges accès piétons sont aménagés à ses angles. Ce choix reconnaît et accompagne les trajectoires piétonnes spontanées le long des diagonales, facilitant le flux entre les pôles d'attraction environnants. La place ne se conçoit pas comme une île autonome, mais s'insère dans les parcours urbains existants, devenant un nœud de transit naturel.

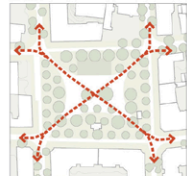
En plus de dégager des accès et des perspectives, ce geste permet de définir quatre demi-lunes où les grands arbres qui occupent la place retrouvent une place centrale. Dans ces zones, qui déboulent le long des façades et s'étendent jusqu'au cœur de la place, le sol est rendu entièrement perméable, à l'exception du principal parcours cycle-piéton et des espaces minimaux nécessaires à la circulation des véhicules d'urgence.

À l'intérieur des demi-lunes, l'ombre portée de la canopée dessine par soustraction un réseau de parcours secondaires, garantissant leur porosité tout en préservant les systèmes racinaires. Là où la distance aux arbres le permet, les parcours s'élargissent, libérant des espaces suffisants pour accueillir un éventail d'équipement urbain conçu pour répondre aux besoins de différentes catégories d'usagers : bancs et tables de ping-pong, mais aussi une série d'éléments informels dédiés au jeu et à l'activité physique.

Au sein de la demi-lune longeant la Rue des Tilleuls, s'insère une aire rectangulaire qui réinterprète la notion traditionnelle du terrain de jeu afin d'offrir au quartier un espace polyvalent. Celui-ci est équipé des infrastructures nécessaires à la pratique des sports collectifs tout en restant adaptable à d'autres usages, permettant, en toute saison et à tout moment, d'accueillir des activités comme des cours de danse ou de yoga, des concerts ou encore des débats.

Le reste de l'espace est également aménagé avec des éléments minimaux, permettant d'imaginer des usages variés. Les zones pavées en bordure des façades pourront accueillir de grandes tables entre amis ou des rassemblements spontanés de riverains, tandis que l'esplanade centrale, adaptée à l'installation de stands et de structures temporaires, intégrera également un ensemble de jets d'eau en hommage à l'ancienne fontaine.

1. Une structure spatiale basée sur les lignes de désir
2. Les demi-lunes comme la continuité des frontages végétalisés de Plan-dessus
3. Un réseau de chemin secondaire assurant la porosité entre les façades et la place



Le jour décline lentement sur la rue des Tilleuls. Devant les maisons, les habitants s'installent sur les chaises alignées le long des façades, échangeant des nouvelles tout en surveillant leurs enfants qui jouent au basket sur le terrain voisin. Le bruit des tirs et des rebonds rythme la fin de journée.

Dans la Cour de l'Avenir, l'ambiance est animée. Les tables ont été disposées en enfilade le long du côté de la rue piétonnisée, rassemblant voisins et amis autour de vins locaux et d'assiettes à partager.

Un peu plus loin, dans la demi-lune de la Rue de Gutenberg, un élargissement du sentier en copeaux de bois abrite une table d'échecs. Un habitant de longue date affronte un adolescent du quartier. Les passants s'arrêtent parfois pour observer la partie, commentant discrètement les coups joués.

Non loin de là, un artiste de rue esquisse la scène dans son carnet, capturant l'atmosphère du soir. Chaque coup de crayon fige un instant : un éclat de rire, un geste furtif, l'ombre d'un arbre qui s'étire sur le sol.

En fin de matinée, le cortège venu du bord du lac avance lentement sur la rue des Marronniers, désormais piétonne. Les premiers stands gastronomiques diffusent des effluves épicées et de plats cuisinés.

À l'angle de la rue de Fribourg, le défilé s'engage dans l'accès diagonal de la place, encadré par les marronniers. Les stands s'alignent sur les côtés, tandis qu'au centre, un groupe chilien anime la scène avec danses et percussions.

Les activités se déploient dans toute la place. Un atelier de fabrication de masques attire les enfants, tandis qu'un groupe de jeunes improvise une danse inspirée de traditions variées. Sous les arbres, familles et amis trinquent aux guinguettes éphémères.

Au fil de l'après-midi, les allées se remplissent. Conversations en plusieurs langues, rit et musique s'entrelacent. La fête ne fait que commencer.

Le soleil de septembre éclaire la place d'une lumière dorée. Autour des potagers collectifs, des enfants de l'école primaire s'activent. Ils cueillent tomates et courges, sous l'œil attentif d'un enseignant et d'un ancien du quartier, qui leur expliquent comment recou-

Sur les bancs à proximité, quelques habitants âgés discutent paisiblement. Parfois, l'un d'eux se tourne vers les enfants pour partager un souvenir ou un conseil.

Dans la demi-journée de la Rue de Fribourg, un groupe de petits court d'un élément ludique à l'autre, escaladant, sautant, glissant. Non loin, des parents échanger entre eux tout surveillant leurs enfants.

Un cycliste s'arrête un instant devant la boucherie de la Rue des Tilleuls avant de pour suivre son chemin. À l'heure du déjeuner, des employés des commerces voisins s'installent sur la place pour une pause rapide, se mêlant aux familles et aux habitants du quartier.

Dès le matin, le Marché aux Puces organisé par l'association APERO anime la place, entre livres, textiles et objets anciens. Des échoppes saisonnières proposent vin chaud et biscuits épicés, attirant les passants qui s'attardent près du brasero central.

Sur le terrain multisport, protégé par un voile tendu, des enfants improvisent un match de football. Plus loin, une bataille de boules de neige éclate, déclenchant éclats de rire et poursuites.

À 14h30, le Père Noël fait son apparition, accompagné de son âne chargé de cadeaux, entouré d'enfants impatients.

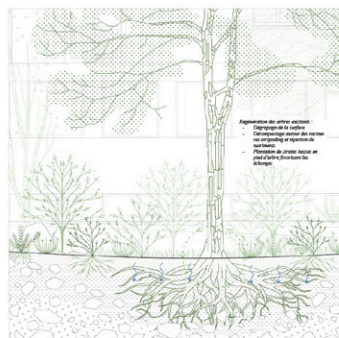
Alors que l'après-midi touche à sa fin, les lumières s'allument une à une, comme si un allumeur de réverbères était passé. D'abord celles des allées piétonnes et des passages entre les demi-lunes, puis les projecteurs du terrain de jeu, et enfin les lampadaires diffusant leur éclat chaud au centre de la place.

1:200

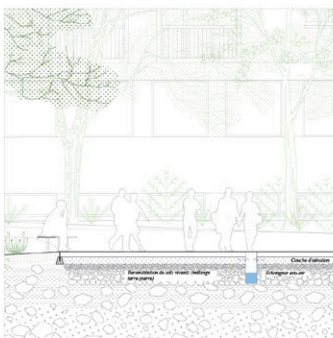


1-50

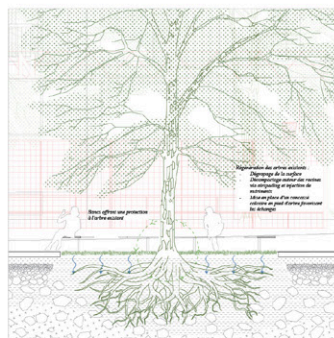
Detail A



Detail B



Détail C



Détail F

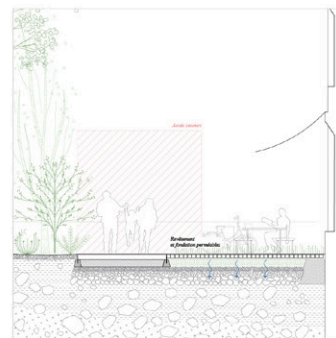
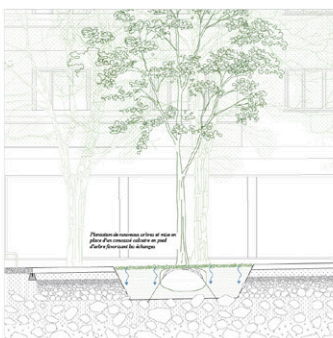
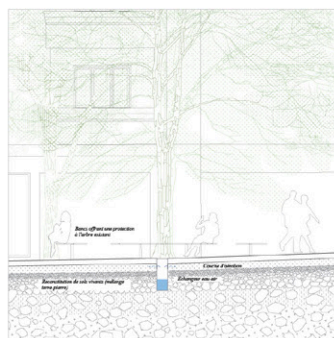


Diagram illustrating the structure of a tree, showing the trunk, branches, leaves, and the root system (fibers) extending into the soil. The roots are shown as a network of fibers, with some labeled as 'fibres racinaires'.

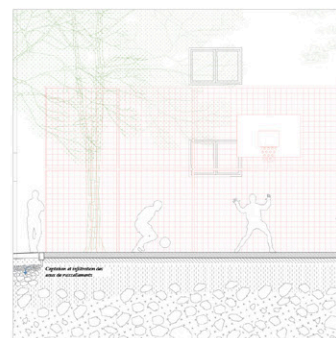
Detail F



Détail F

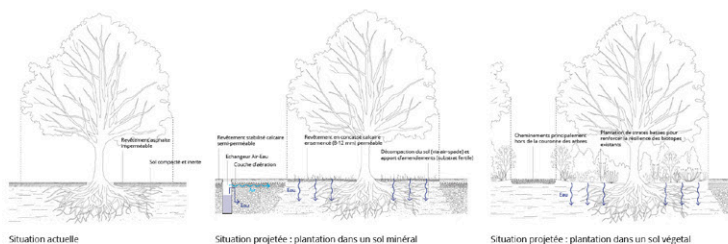


Détail G

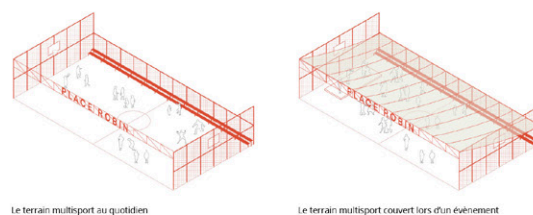


Détail de

La situation actuelle de la place et ses revêtements imperméables offrent un espace réduit pour le développement et la propagation racinaire. Afin de pallier ce problème entraînant des risques d'ordre sanitaire et de stabilité pour les arbres existants, l'amélioration du projet réside dans la construction d'un sol à forte fertilité et drainant, capable de tamponner les eaux de ruissellement. En outre, l'implémentation de la surface au droit de la projection des couronnes d'arbres vise de créer également un espace fertile pour l'installation d'une communauté arbustive permettant de stimuler la vie du sol tout en diversifiant la diversité floristique et faunistique de la place.



Le terrain multisport, jonché dans la végétation au nord de la place est pensé comme l'extension de l'esplanade, et la complète dans sa programmation. Si l'on est au quotidien aux enfants du quartier, le terrain peut rapidement devenir le lieu d'une cérémonie, d'un concert, d'une vente de livre, etc. Comme élément central de la vie de la place, il est donc pensé comme un objet avec un visuel marqué : si le voit d'une grille en acier inoxydable, formant un langage commun avec les autres équipements proposés (bancs, fitness, jeux pour enfants). Cette grille accueille les buses et permet, enfin, et problème le, d'agencer des ballons perdus. Deux longes gradins longent le côté nord du terrain. Cette grille accueille les buses et permet, enfin, et problème le, d'agencer des ballons perdus. Deux longes gradins longent le côté nord du terrain. Enfin, cette grille permet de tendre une toile en tôle, offrant un lieu abrité servant à la fois pour la pratique du sport en temps pluvieux, ou à l'organisation d'événements à l'abri des intempéries ou du soleil.

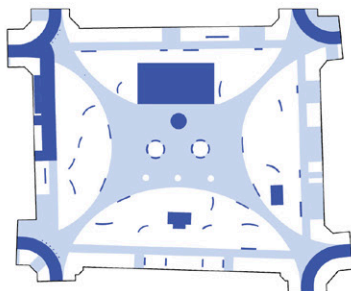


SCHEMAS DE FONCTIONNEMENT

PERMEABILITE 1:500

Les quatre demi-lunes, avec leurs prolongements le long des façades, représentent plus de la moitié de la surface du projet. En ajoutant les zones semi-perméables, la surface d'infiltration atteint 90 % du site.

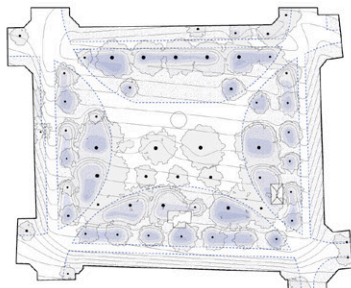
Surface perméable	3700 m²
Surface semi-perméable	2574 m²
Surface imperméable	684 m²



GESTION DES EAUX 1:500

La simplification du sol et sa mise en plain-pied libèrent la place de toute barrière ou obstacle, créent une surface continue et cohérente. La topographie est modélisée avec précision autour des arbres existants, préservant le niveau du sol au pied des troncs. Les zones minérales sont légèrement surélevées, orientant les ruissellements vers les surfaces perméables arborescentes.

- Zones d'infiltration
- Zones de rétention d'eau
- Emprise de la canopée

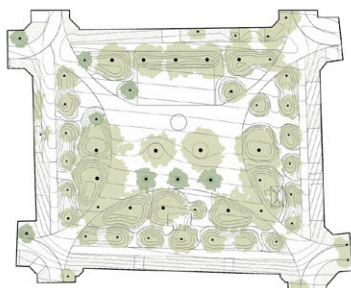


PLANTATIONS ARBRES 1:500

Une lecture attentive de la structure historique des plantations mène à une réinterprétation de la trame d'origine, scandant la clarté centrale en deux motifs : l'intégration de nouveaux arbres dans le secteur sud-ouest renforce la densité végétale, tandis que la clarté existante est conservée dans la partie opposée.

Le choix des essences vise à enrichir la composition actuelle avec des espèces plus résilientes aux effets du changement climatique, dans une dynamique évolutive qui pourrait se poursuivre à l'avenir, au gré des besoins de remplacement des arbres existants ou d'une extension progressive de cette vision à l'échelle du quartier.

- Arbre existant
- Arbre projeté



PLANTATIONS STRATE BASSE 1:500

Composées d'essences de petit développement (40m de hauteur), les strates arborescentes prennent place sous la canopée des arbres et au droit des façades des bâtiments. Des espèces d'arbustes et de mi-arbustes visent à reconstruire un biotope autonome sous les arbres existants. Tandis que des essences héliophiles et de mi-ombre ponctuent les frontages des quatre faces de la place.

- Strate arborescente sciaiphile et photophile
- Strate arborescente photophile et héliophile
- Strate herbacée sciaiphile
- Strate herbacée photophile
- Ensemencement de graminées



PALETTE VEGETALE

STRATE ARBOREE



STRATE ARBUSTIVE



STRATE HERBACEE



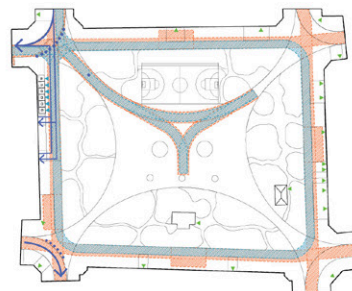
STRATE GRIMPANTE



MOBILITE 1:500

L'accès des véhicules est réduit au strict minimum grâce à un système de bornes amovibles à chaque entrée de la place. La circulation des véhicules de livraison, de maintenance et d'urgence est assurée le long de toutes les façades ainsi qu'au centre de la place. Les garages de la rue Gutenberg restent accessibles via le tronçon à double sens depuis l'angle avec la rue de Tilleuls. Les entrées des bâtiments sont desservies par des zones pavées.

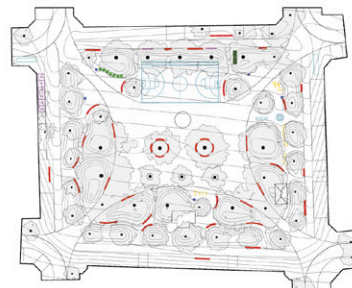
- Véhicules d'entretien/livraisons
- Véhicules de secours
- Accès véhicules
- Accès piétons
- Vidage conteneurs enterrés
- Bornes amovibles



MOBILIER 1:500

Afin d'uniformiser et d'affiner son identité, la place est aménagée principalement avec une famille d'objets métalliques au design simple et durable : les bancs avec dossier le long des parcs, ceux disposés autour des arbres centraux, les éléments de jeu ou d'art public inspirés du design d'Ado van Iyck, les barrières autour du terrain de sport ainsi que les arceaux pour vélos.

- Bancs avec dossier
- Cadres d'escalade en métal
- Structures ludiques en bois
- Points d'eau
- Conteneurs enterrés
- Potagers pédagogiques
- Bacs à compost
- Parreaux d'affichage
- Arceaux vélos

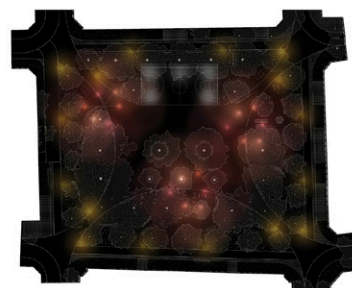


ÉCLAIRAGE 1:500

La vision nocturne de la place reflète la structure du projet et s'adapte à la même flexibilité d'usage. Les principaux parcours cyclo-piétons sont éclairés par une série de bornes basses, dont une paire plus lumineuse marque chaque accès à la place.

Au centre, trois lampadaires plus hauts sont programmables selon les saisons, avec des lumières plus chaudes disposées à différentes hauteurs.

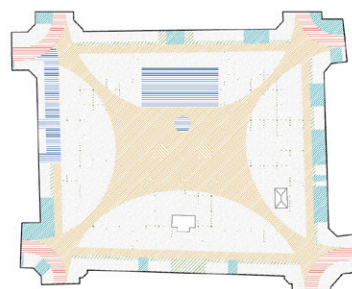
Borne d'entrée	2700K
Borne périphérique	2700K
Candélabre 4m	2200K
Candélabre 6m (hiver)	2500K
Projecteur structure polyvalente	



REVÊTEMENTS 1:500

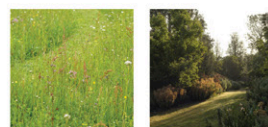
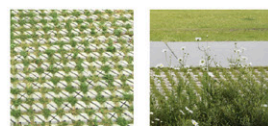
Le choix des matériaux de revêtement vise à maximiser la perméabilité et le réemploi des matériaux existants. Toutes les pierres présentes sur la place seront concassées et triées selon différentes granulométries, afin d'être réutilisées dans diverses parties du projet (par exemple, du 0/4 pour le stabilisé ou le béton, et du 4/8 pour le gravier de revêtement et de drainage).

Gravier concassé	49 m²
Dalle alvéolaire semée	212 m²
Copeaux de bois	503 m²
Pleine terre plantée	2936 m²
Sable stabilisé drainant	2259 m²
Pavage joints ouverts	315 m²
Béton sablé	493 m²
Enrobé	134 m²



PALETTE MATÉRIAUX

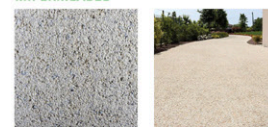
PERMÉABLE



SEMI-PERMÉABLE



IMPERMÉABLE



AXONOMÉTRIE



ARRIVÉE SUR LA PLACE



ESPLANADE PLANTÉE



PROJET

PLAN DESSUS-DESSOUS

Bureau pilote

Costea Missonnier + Thomas Cattin

Architecte

CMFA Costea Missonnier, Prilly, Cristina
Costea, Jean-Noël Missonnier

Architecte

paysagiste

Thomas Cattin, Lausanne, Thomas Cattin

Ingénieur mobilité

Christe & Gygax Ingénieurs Conseils, Yverdon,
Patrick Minet

Le projet fait une grande place à l'appropriation et à la flexibilité d'usage, grâce à son organisation spatiale et au programme envisagé. Il s'articule autour de trois intentions majeures : conquérir les rues, en prolongeant la place jusqu'aux façades et en investissant les seuils des bâtiments et les angles de la place ; perméabiliser le sol, par une stratégie de revêtements exclusivement perméable ou semi-perméables, et réorganiser les fonctions existantes, en structurant la place avec des vastes espaces polyvalents et des zones aux fonctions plus spécifiques.

L'organisation repose sur un vaste espace central multifonctionnel, où les usages peuvent évoluer en fonction des envies des habitant·e·s et des moments de la journée ou de l'année (jeux de ballon, tournois de pétanque, fêtes de quartier, marchés, etc.). Le tracé rectiligne des rues bordant la place est préservé. Les zones de circulation y sont réduites, au profit de ruelles piétonnes et de larges frontages végétalisés ou habités. Aux pieds des logements en rez-de-chaussée ou des cabinets de soin, les espaces plantés protègent l'intimité des riverain·e·s, tandis que les commerces et structures associatives bénéficient de terrasses, d'espaces d'affichage culturel ou de lieux de rencontres. Entre le cœur de la place et les ruelles, quatre zones rectangulaires accueillent des fonctions définies : aires de jeux, équipements de fitness, zones de détente et jardins potagers.

L'absence de fonctions figées au cœur de la place combinée à la mise en place d'un mobilier déplaçable constituent des choix intéressants pour une appropriation habitante et une adaptabilité des usages. La gestion libre de cet espace soulève toutefois plusieurs questions, comme la gestion des cordes tendues proposées pour structurer l'espace (délimitation de stands, terrains de pétanque ou de jeu de ballon, etc.), qui risquent d'entraver les déplacements sur la place et de devenir des obstacles s'ils ne sont pas systématiquement retirés après utilisation.

Certaines incohérences programmatiques sont également relevées, notamment la proximité délicate entre terrains de jeux de ballon et potagers, ainsi que la nécessité de démonter certains équipements fixes pour accueillir des événements de plus grande envergure. Cette organisation semble impliquer une gestion active de la population ainsi qu'une mobilisation importante des employés communaux, au quotidien comme lors de manifestations ponctuelles. Or, l'aménagement devrait favoriser une organisation fluide du lieu, et éviter de constituer une surcharge pour les services de la ville.

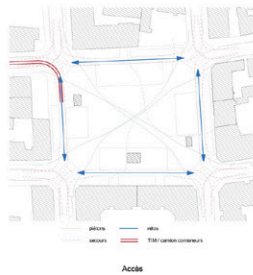
Les candidats ont fait le choix de revêtements perméables ou semi-perméables pour l'ensemble de la place. Des pavés béton composent le sol des ruelles piétonnes, tandis que le cœur de la place et les entrées sont en gravier stabilisé. Les bordures de trottoirs existantes sont réemployées, cadrant l'espace central. Les revêtements des quatre ilots qui l'entourent ainsi que les pieds des bâtiments s'adaptent à leur programme : copeaux en bois, gravier-gazon, terre végétale, rendant le projet résilient en cas de changement d'affectation des rez-de-chaussée.

La stratégie de plantation est cohérente. Elle vise à renforcer l'arborisation existante et remplacer progressivement les arbres en fin de vie, et à retrouver le triple mail d'arbres historique grâce à une troisième couronne d'arbres de moyenne hauteur – bien que cette proximité avec les façades puisse susciter quelques oppositions des riverain·e·s. Aux quatre angles de la place, les arbres gardiens délimitent clairement la transition entre les rues circulées et l'espace piéton, une proposition qui s'avère judicieuse et largement appréciée. Le choix des essences est par contre problématique, certaines essences proposées étant interdites dans le canton de Vaud.

Le projet répond de manière rigoureuse aux attentes du cahier des charges, mais manque de propositions abouties. Lors de la critique intermédiaire, le collèges d'expert·e·s avait remis en question l'image du jardin ; cependant, les modifications qui en ont découlé ont entraîné la disparition de plusieurs valeurs fondamentales du projet. Un fort accent était mis sur le réemploi de matériaux, et le projet était dicté par une recherche de réponse contextuelle fine, évolutive et adaptable. Ces valeurs peinent à être perçues dans la proposition finale. Le collèges d'expert·e·s aurait souhaité que les candidat·e·s approfondissent davantage leurs intuitions initiales et déplore ce changement radical, qui ne sert pas les intérêts du projet. L'approche proposée n'est pas jugée suffisamment convaincante pour que le projet soit retenu au terme des MEP.



À l'angle Tileuls - Gutenberg



Accès



Sois et gestion de l'eau



Usages

La péroration des rurs dans le quartier Plan-Dessus est l'opportunité de répondre à la problématique de l'espace public restant dans le commun de Vevey. Nous avons l'occasion, en plus de valoriser l'espace public existant, de l'agrandir. Pour ce faire, notre équipe propose trois mesures : conquérir les rurs, permettre le sol et réorganiser les fonctions.

CONQUÉRIR LES RURS

D'une part les anciennes rurs sont investies par des frontages généraux, de 5,5 mètres de profondeur. Les bâtiments dont le sol-de-chaussée est soit tout ou partiellement des prolongements extérieurs avec des terrasses, des élaïs, des panneaux d'ex-

position, etc. Les frontages passifs végétalisés constituent des filtres protecteurs des fonctions privées, comme les logements de la Rue des Marmontiers ou les salles de physiothérapie de la Rue des Tileuls. D'autre part la place est prolongée vers les façades grâce à une troisième couronne autorisée, proposée le long des frontages.

Les angles sont traités de manière uniforme et la place y est privilégiée par rapport aux rurs. Inspiré de la configuration de l'angle Marmontiers - Fribourg, le dispositif est composé de cinq autres gardiens. Les automobiles sont traitées dans le virage par le resserrement formé par quatre arbres, le cinquième les mutant à tourner. Le sol peut se retourner aux angles de la place jusqu'aux arbres gardiens afin d'accueillir généralement les piétons. Des arceaux sont disponibles pour les cyclistes

au niveau de chaque angle. Les accès des caravans, poubelle et des véhicules de la parcelle 243 sont possibles à l'angle nord-ouest. Pour le reste, uniquement les accès des secours (ambulances, pompiers) sont autorisés.

PERMÉABILISER LE SOL

Suite au rendu intermédiaire nous avons fait le choix d'un plan simple, rationnel, qui se met en dialogue avec le quartier et son histoire par attitude plutôt que par contraste. Le projet remet en valeur la géométrie de la place Robin en s'appuyant sur le dessin des lots du quartier et les lignes de délimitation. La bordure existante de la place est préservée et remise en état. Quatre rectangles d'une profon-

deur de douze mètres comprennent des revêtements variés marquant les contours de l'îlot couvert qui constitue la place, délimitant quatre placettes orthogonales aux angles et une grande zone polyvalente au centre.

L'entier de la surface de la place est perméabilisée et différents matériaux adaptés aux usages sont employés : pavés pour les zones piétonnes, gravier stabilisé pour la zone centrale et les placettes, gravier-gazon pour les frontages actifs, terre végétale pour les frontages passifs, le pontage et la zone de repos, copeaux pour les places de jeux. Tous les revêtements de sol sont traités sans une continuité garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



Situation, 1:1000



Devant la placette Fibourg - Marronniers



Coupe AA, 1:200

Les eaux pluviales s'infiltrent dans les espaces nouvellement couverts, favorisant un climat plus frais dans la place et dans le quartier, mais aussi un sol plus vivant. Le profil des anciennes rues devenues patinoires est modifié pour diriger l'eau de ruissellement en bordure des fontaines. Un réseau de tranchées de diffusion et de fosses de type « stockéchoix » formant un système de rétention et d'infiltration des eaux météoriques dans la voirie. La volumétrie des fosses, de 222 m³ pour 1134 m² bruts, permet de collecter sans difficulté l'eau de ruissellement des 4612 m² de surface semi-perméables de la place en cas de saturation et les eaux pluviales des 3102 m² des toitures environnantes. En cas de surcharge d'eau dans les espaces plantés, ces surverses renvoient l'eau dans le réseau public d'eau claire. L'emprise et le dimensionnement du système pourront en tous cas être adaptés in situ selon les besoins.



pavés



gravier stabilisé



cote de marquage



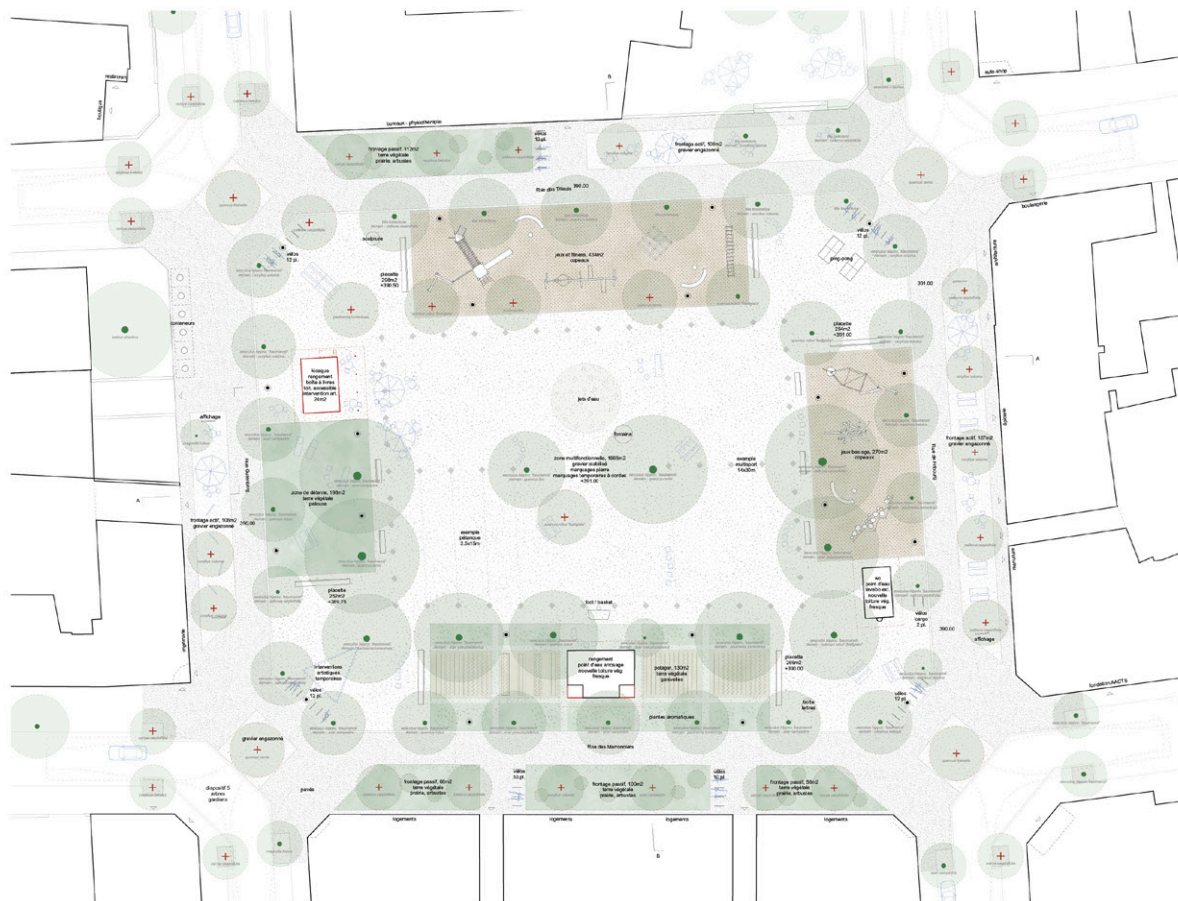
craie



gravier organique

RECONSTRUIRE LES FONCTIONS

Les fonctions de la place sont réorganisées. Elles sont mutualisées, regroupées et espacées en fonction de leurs synergies et de leurs interdépendances. Ces mesures permettent de faire de la place pour des nouvelles fonctions et des nouveaux usages. Ainsi la grande zone centrale, polyvalente, accueille des activités sportives, la pétanque, mais aussi le marché, des food trucks ou des performances artistiques. Le système de marquage au sol avec les dalles en pierre fines et des cordes permet d'encadrer une grande diversité d'activités ludiques et sportives.



Plan 1:200



Les édifices existants sur la place sont couronnés de nouvelles toitures en bois, végétalisées, qui apportent une unité formelle à l'ensemble. Leurs fresques sont conservées. L'édicule du transformateur inclut un espace de rangement pour les

VÉGÉTATION

La transformation des rues en espace piéton est l'occasion de créer une nouvelle couronne d'arbres autour de la place. Celle-ci permet de retrouver le triple alignement original mis en place lors de la création du quartier, soulignant que les rues

Les marronniers et tilleuls existants qui forment la deuxième et troisième couronne autour de la place pourront être progressivement remplacés par des arbres sur tige de grande taille et de formes différentes. On y retrouve un mélange de chênes, chênes fastigiés, d'érables et de paulownias, apportant une touche de couleur lorsque les marronniers auront disparu.

La plantation d'un troisième arbre au cœur de la place permet d'y créer un espace

ÉQUIPEMENTS ET MOBILIER

Des jets d'eau ludiques ainsi qu'une nouvelle fontaine en pierre sont prévues dans l'espace central de la place. Les équipements de jeux et de fitness sont construits principalement en bois, certains étant démontables en cas d'événements festifs d'envie. Les tables de ping-pong existantes sont réemployées et installées dans la placette Fibouin - Tiffels. Un panier de basket combiné avec ceux de foot





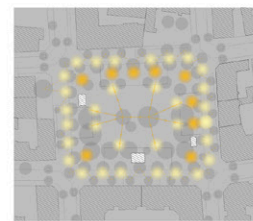
Le long de la Rue de Fribourg



Arborisation



Organisation pour la fête multiculturelle



Éclairage

est prévu en face du transformateur électrique. Deux autres cages de fort mobiles, des filets, des cordes de marquage, des jeux d'échecs et des cordes à sauter sont mises à disposition dans les espaces de rangement.

Le mobilier est composé de bancs fixes à dossier (dont cinq bancs existants réaménagés pour la zone centrale et six autres bancs longs pour les placettes), de mobilier mobile (incluant tabourets, bancs simples et tables de pique-nique en bois massif) et de mobilier léger mis à disposition au niveau du kiosque (comme des transats et des hamacs, empruntables en échange d'une pièce d'identité).



jeux en bois



bancs mobiles



tabourets mobiles

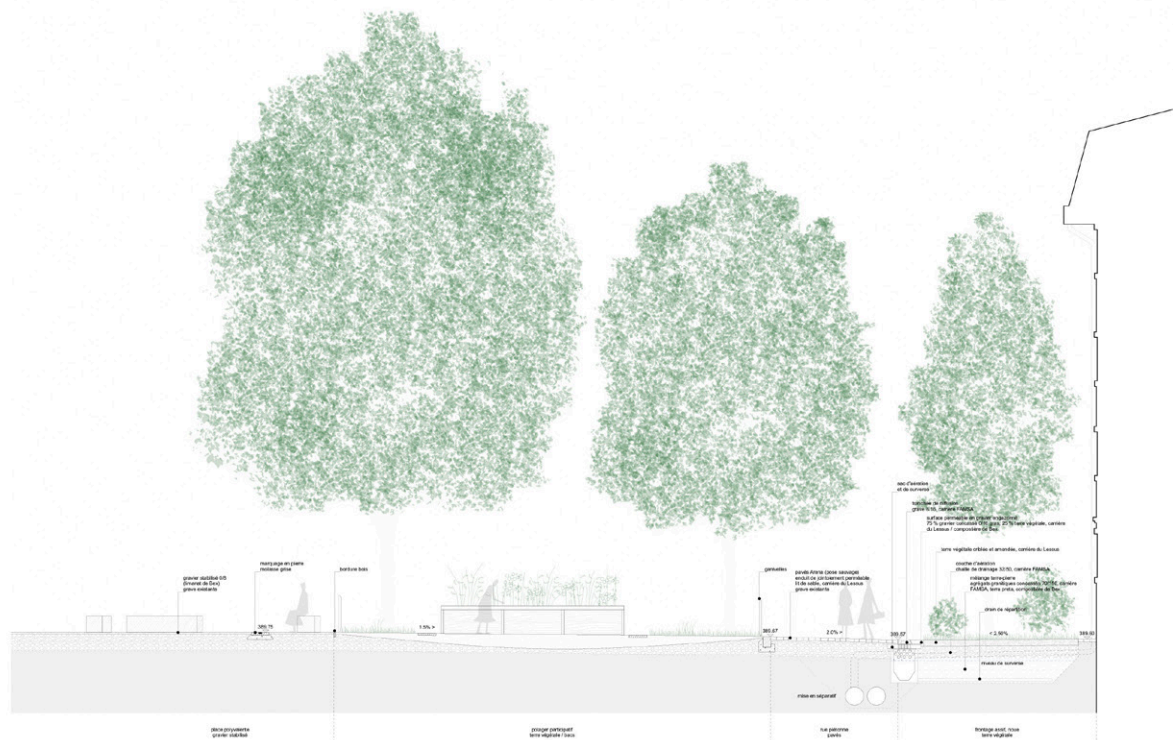


tables de pique-nique



dispositif d'éclairage

Pour des questions d'uniformité et de qualité de l'environnement lumineux de la place, les dispositifs et les positions des points d'éclairage sont renouvelés. Sur les bords de la place l'éclairage est adapté pour assurer la visibilité et la sécurité au quotidien. Le cœur de la place est éclairé modérément. Lors d'événements festifs, des guirlandes lumineuses sont mises en place selon le plan ci-dessus. Les dispositifs d'éclairage sont modulables de manière à limiter la pollution lumineuse mais aussi les nuisances sonores liées aux usages. Ils intègrent par ailleurs des fonctions multiples : fixation de différents équipements comme des guirlandes lumineuses et alimentations électriques pour d'autres usages. L'utilisation de dispositifs LED CCT, d'une température de couleur adaptable selon les besoins, permet des économies d'énergie et sera compatible avec une future intégration de l'éclairage à l'échelle de la ville.



Coupe de détail, frontage passif - potager, 1:50

PROJET

AUX 4 COINS DU MONDE

Bureau pilote

Verzone Woods Architectes, Vevey

Architecte

Verzone Woods Architectes, Vevey, Cristina Woods

Architecte
paysagiste

Craig Verzone

Ingénieur mobilité

AFRY, Lausanne, Nathalie Ciotti

Ingénieur civil

MCR & Associés, Vevey, Grégoire Monnard

Eclairagiste

Schlaepfer - Capt, Lausanne, André Schlaepfer

Ingénieur
environnement

TeraSol, Lausanne, Yannick Poyat

Dendrologue

Peroulaz, Robert Peroulaz

Le projet «Aux quatre coins, du monde» commence par définir quatre sous-espaces, aux quatre points cardinaux de la Place. Tenant compte des activités des rez des bâtiments attenants, chaque sous-espace s'étire dans l'une ou l'autre direction, sans pour autant quitter un schéma diagonal. Au nord, qui bénéficie d'un meilleur ensoleillement, est placé un coin cultivé. Il consiste en un espace de jardin potager, avec un rangement de l'outillage à proximité, une bande de cépées comestibles en pied de façade, ainsi que des petits arbres fruitiers. A l'Est est proposé un coin causette, comme une extension de la cour de l'Avenir très proche, dont la fonction d'espace de socialisation est existante. Le mobilier est conçu pour se regrouper et un point d'eau y est placé, sous forme de fontaine sculpturale. Au Sud, un coin des échanges occupe un élargissement de la couronne piétonne, lié à l'épicerie existante «Le Marché Robin». Ce commerce initie autour de lui des activités d'échanges, des boîtes à jeux, une boîte à livres, des jeux d'échec et des bancs pour se retrouver. A l'Ouest, le coin est culturel. Par sa proximité avec l'activité existante au rez de l'Atelier 20, le mobilier urbain offre la possibilité d'afficher des expositions, mais aussi des informations liées au quartier. De grandes tables permettent d'accueillir des vernissages ou des ateliers d'activités artistiques.

Les 4 coins sont reliés entre eux par une couronne piétonne en pavés de pierres naturelles qui longe les pieds de façade au sud-est et au nord-ouest, tandis qu'elle garde une distance sur les deux autres côtés, pour laisser place à des plantations et un sol très perméable. Les pieds des arbres existants sont dégagés par aspiration, puis comblés par une solution de gravier gazon ou végétalisés. Observant l'arborisation existante, dont le mail historique a été altéré par le temps, le projet prend le parti de renforcer cette tendance, en positionnant dans les emplacements non arborisés au nord et à l'est une grande clairière en gravier stabilisé et un espace lisse en enrobé drainant, dédié aux activités ludiques et sportives. Il propose par ailleurs de compléter/augmenter la canopée actuelle en direction du centre de la place et au sud-ouest avec le Jardin Robinson. Celui-ci abrite sous les arbres des activités intergénérationnelles, un parcours d'expériences et un espace de plateformes en bois. Le sol du jardin est recouvert pour partie de gravier rond, et pour le reste en mélange de gravier et compost.

Le collèges d'expert·e·s relève la richesse de la distribution spatiale des activités, qui offre une articulation intrinsèque à l'occupation de la place. Globalement, l'espace s'étire jusqu'au pied des façades ; le vœu de reconquête des anciens axes motorisés, par l'espace central de la Place Robin, est donc réalisé. La couronne piétonne est animée par les quatre coins qui amènent des solutions de sols, d'arborisation, d'activités et de relation aux façades différenciées : la boucle existe toujours, mais elle est enrichie de nombreuses variations. Les emplacements et les thématiques des coins reprogrammés sont pertinents. Le parti pris est clair ; la qualité et le potentiel d'inclusivité du parcours intergénérationnel, des équipements et des jeux sont remarquables. Au nord-est, le vide central s'étire en deux sous-espaces décalés qui se chevauchent à l'endroit du nouvel édicule, offrant une articulation spatiale de qualité. La présence d'un nouveau bâti, qui entre en dialogue avec les deux existants, amène du changement sur la nouvelle place. Les pistes évoquées pour sa conception sont intéressantes (socle de rangement et couvert). Le projet de perméabilité des sols et de réutilisation d'éléments existants répond au cahier des charges et à son esprit.

Le collèges d'expert·e·s relève les points suivants :

L'évolution dans le temps des activités des rez des bâtiments en relation avec les quatre coins du projet est imprévisible. Pour palier au risque d'une évolution moins fertile que celle actuelle, le collèges d'expert·e·s recommande de développer, en plus du travail de particularisation des espaces, une attitude générique, afin qu'ils puissent également changer d'usage si cela devait s'avérer nécessaire.

Concernant la mobilité, le choix de faire circuler le flux des cyclistes sur la partie périphérique, au pied des façades de la couronne piétonne, interroge. Car le projet annonce d'emblée des activités intenses, aux 4 coins de la Place, avec une relation forte aux rez des bâtiments. Il existe donc un risque de conflits avec le flux des cyclistes qui traverse certaines de ces poches. Une solution différenciée du flux de mobilité douce est à étudier.

Si l'orientation et la taille du projet de nouvel édicule sont convaincantes, sa position au sud de l'espace potager interroge. L'ombre provoquée par le couvert pourrait péjorer l'ensoleillement d'une partie de l'espace dévolu aux cultures. Une esquisse plus détaillée de la structure et du volume de cette partie bâtie du projet (socle et couvert) aurait pu dissiper cette interrogation. Elle a manqué au collèges d'expert·e·s.

L'Espace lisse au nord est une interprétation très minimale de la question du terrain de jeu de balle. Or le Jury cherche une réponse technique performante à ce sujet dont le caractère idéologique appartient plus aux usagers qu'aux auteurs du projet. La preuve que le projet résiste à la mise en place d'un terrain entièrement protégé par des protections inamovibles (grillages) pourrait permettre de soulager le maître d'ouvrage des risques d'un choix qui n'est pas encore arrêté et qui pourrait également être amené à évoluer dans le temps. Par ailleurs, la proposition des auteurs de réaliser un filet amovible est intéressante, mais elle pose des questions de réalisation concrète. Une étude technique plus poussée semble nécessaire pour prouver qu'il peut être à la fois aérien et capable de remplir ses fonctions de protection, sans nécessiter un entretien intensif.

L'utilisation du matériau béton pour la fontaine ne fait pas l'unanimité, mais il semble possible de faire évoluer ce choix.

Pour conclure, la proposition globale du projet et son organisation interne offrent une grande fraîcheur à la Place. Toutefois, le collèges d'expert·e·s recommande d'éviter de trop réinterpréter certains programmes pour satisfaire le concept, en particulier dans les domaines dont l'interprétation appartient aux usagers. Le projet est un écrin qui doit être capable d'accueillir des activités et des utilisateurs qui en feront l'usage qu'ils choisiront. En conséquence, celui-ci doit être capable de résister à des évolutions qui pourraient le modifier sans pour autant le péjorer. Les lignes ont leurs désirs, les usages ont les leurs aussi.

UN LIEU IDENTITAIRE

Très appréciée par les habitants, la Place Robin est le théâtre du quotidien d'un quartier cosmopolite et dynamique. À l'ombre de grands et beaux arbres, on s'y retrouve telle une extension de chez soi - son salon ou sa terrasse. Ces qualités particulières caractérisent le projet « Aux quatre coins, du monde » pour accueillir et intensifier l'ordinaire, pour rassembler la multiplicité de la ville.

ON S'Y POSE !



La place s'étend de façade à façade afin de transformer les rues en espaces piétons, d'offrir les rez-de-chaussée et souligner l'architecture. La circulation est toutefois conservée sur le tronçon supérieur de la rue Gutenberg pour garantir l'accès au parking et à la collecte des déchets.

Le pourtour de la place est unifié par un même revêtement à niveau, accessible à toutes et tous, qui s'étend jusqu'aux entrées des bâtiments, dessinant ainsi une **ceinture piétonne**. Cette ceinture s'articule aux quatre coins pour marquer les entrées et se muet en véritables lieux de rencontre. Souvent en lien avec les activités des rez-de-chaussée, les coins de la place invitent à la pause dans des environnements singuliers. Les bordures gracieuses existantes sont affirmées et signalent l'émersion historique de la place, tout en structurant la pose du nouveau revêtement. On peut traverser la place à pied en part et en diagonale, en empruntant des chemins aux ambiances variées.

ÇA RESPIRE !



La place est habitée par un patrimoine arboré, dont la canopée abrite de nouveaux arbres et arbustes plus modestes. Les arbres existants sont préservés et les plantations complètes pour renforcer le rôle de poutre verte (ou la place à l'échelle du quartier). Le Jardin Robinson se compose d'une frange arborée, complétée en son cœur par des arbres de moindre envergure, au feuillage composé et délicat, qui ombragent et participent aux jeux.

Au pied des façades de la rue des Tilleuls, des arbres fruitiers et arbustes à baies font le bonheur des habitants. Le long de la façade des Maronniers, une dense haie vive indigène épaisse et élève les passants des logements.

C'EST OUVERT, C'EST TOUT VERT !

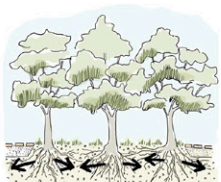


Le cœur de la place est composé de deux espaces métrés revendiquant chacun une atmosphère spécifique et complémentaire.

Au Nord, la **Grande Clairière**, étendue événementielle dégagée, capable d'accueillir les multiples usages du quartier et de la ville. Elle offre un espace libre et inclusif autour d'une **Scénette** couverte avec pour décor le potager. Les revêtements perméables et stables assurent le maintien d'usages diversifiés en toute saison.

Au Sud, le **Jardin Robinson** est un lieu de découverte, de contemplation de jeux et de loisirs pour tous les âges, à l'abri de la canopée. Les arbres comme les êtres, plus jeunes et moins jeunes ensemble, deviennent acteurs d'un espace récréatif arboré. Le sol perméable assure un environnement de qualité pour le développement racinaire des arbres existants et nouvellement plantés. Cette frange densément végétalisée crée une transition douce entre les activités de la place et les rez habités de la rue des Maronniers.

OXYGÈNER ET HYDRATER LE SOL !



Le projet maximise la perméabilité et la porosité du sol, en facilitant l'infiltration des eaux de pluie et les échanges gazeux. Favoriser la rhizogénèse, développer le réseau racinaire, c'est améliorer la condition de vie de l'arbre dans sa globalité ! Au pied des arbres, un couvert végétal feutré permet également de mieux récolter et infiltrer sur place les eaux de surface.



Plan de situation
1:1000

UNE PLACE AU SERVICE DU VOISINAGE



LE COIN CULTUREL

Le mobilier intègre la possibilité d'affichage à but culturel et informatif pour le quartier. Deux grandes tables offrent un espace de rencontres et de partage culturels lors de vernissages ou d'activités créatives pour le quartier.



LE COIN CULTIVÉ

Le coin des jardiniers, à l'ombre d'arbres fruitiers. On peut y préparer ses légumes, y échanger ses graines ou encore y déguster et y partager ses récoltes. Un rangement intégré dans la plateforme en bois adossé au potager permet d'y ranger ses outils et son matériel.



LE COIN CAUSSETTE

À l'angle le plus actif, le Coin Causette tisse un lien entre la Cour de l'Avenir et la Place Robin. Ce lieu marque l'entrée principale de la Place et qualifie ce coin en placette de quartier avec sa fontaine ludique et son mobilier disposé en salons.



LE COIN DES ÉCHANGES

Pasche du marché Robin et des cabinets médicaux, le Coin des Échanges facilite la transmission. Ici on patiente sur un banc, on fait ses devoirs avec l'aide du voisin, on échange, on fait son café à une table, on regarde un livre, on en dépose un autre. On envoie ses lettres d'amour. Une boîte à jeux offre également des raquettes de ping-pong, un Frisbee, des jeux de dames ou d'échec.



Plan du projet
1:200

Légende

Solage en pierre naturelle Surf. 1200 m²	Plots d'arbres Surf. 1200 m²
Gravier stabilisé Surf. 1200 m²	Gravier grossier Surf. 1200 m²
Gravier concréte drainant Surf. 1200 m²	Gravier fin Surf. 1200 m²
Herbiers en enrobé drainant	Gravier pour et zones de plantation Surf. 1200 m²
Route en enrobé drainant	Placettes en bois Surf. 1200 m²
Rondelle en gravier drainant	Surface d'eau
Arbre existant 40-50 cm	Chemin en pierre naturelle Surf. 1200 m²
Arbre nouveau 50-60 cm	Mobilier divers

Li, on bovarde, on prend le temps de se retrouver entre voisins. On joue à la pétanque, on s'improvise basketteur après s'être fait dribbler au football avec le peu d'énergie qu'il reste.

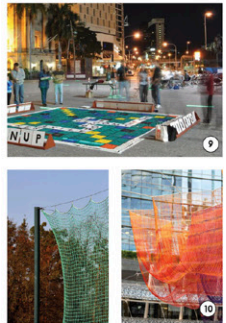
Là, on jardine, on papote, on s'émerveille devant les jeunes pousses de poireaux plantées cet hiver. Non loin, des rires s'élèvent. Ils viennent du café où des parents se regardent amoureuxment avant de réaliser que leur fiston revient, tout content et détrempé par l'eau de la fontaine. Rien n'est grave sur la Place Robin, il séchera sur le chemin du retour emportant avec lui son cheval à bascule obtenu pour trois francs six sous...



La Grande Gaijirière offre une couverture, une surface qui reçoit périodiquement manifestations et rassemblements. Au quotidien, elle accueille le public dans ses déambulations et ses jeux libres.

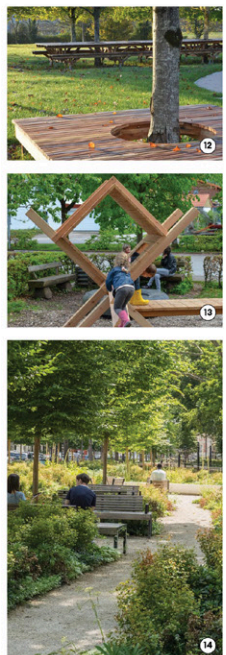
Au Nord Ouest, un espace lisse permet la pratique de diverses activités sportives. Il se matérialise par une surface en enrobé coloré drainant sur laquelle s'inscrit subtilement un espace polyvalent de 12m x 24m dont seuls les angles sont marqués, pour identifier les limites d'un terrain dédié à une diversité de pratiques ludiques.

Pour anticiper les conflits d'usage, un rideau de filet pare-boullons rétractable peut délimiter l'espace lisse. Des petits buts et accessoires sont disponibles dans le local de stockage de l'édicule du Jardin Robinson.



Espace arboré et ombragé offrant un espace de fraîcheur, le jardin Robinson propose différentes activités inclusives pour toutes les générations. Un parcours en bois ludique et sportif prenant appui sur les structures de tuteurage de la nouvelle canopée serpente l'espace. Grimper, sauter, soulever, s'étirer, se tracter, s'équilibrer. Des jeux en bois ponctuent également cet espace pour multiplier les expériences.

Se cacher, se balancer, glisser. Accompagné de

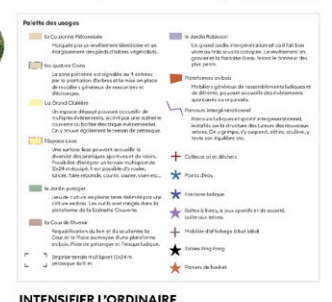
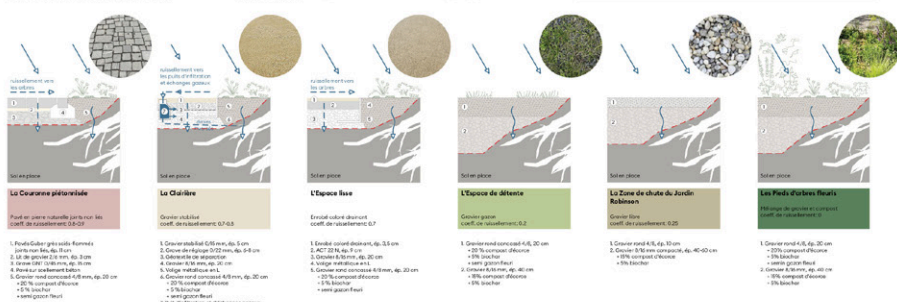
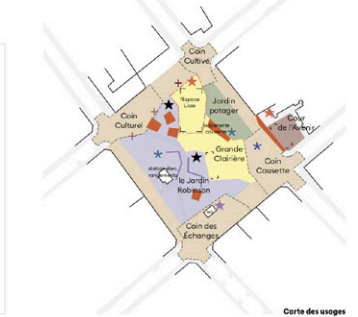
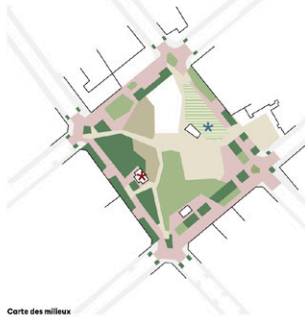


Cela revient à avoir un profil-type défini pour encadrer la porosité du sol et lui redonner vie, leur composition et leur profondeur permettent de caractériser les différents types de milieux urbains selon les différents usages, tout en respectant et s'adaptant au réseau routinaire du patrimoine.

Le projet s'efforce de résoudre les six existants dans la mesure du possible, afin de limiter les besoins d'apports externes en matériaux pour minimiser l'empreinte carbone. Les matériaux de construction rencontrés sous les couches actuelles sont valorisés dans les profils de sol, dans une vision d'économie circulaire. Les matériaux sont classés par ordre de priorité pour être implémentés au moyen de cartographies et de mesures pour identifier les axes prioritaires à développer.

Deux stratégies peuvent avoir lieu : une simple amélioration (sur 20 cm), ou une reconstitution du sol existant (sur 40 cm). Les profils de sol sont classés par ordre de priorité, en fonction de la fois les caractéristiques du sous-sol, milieux construits, géologie, capacité d'infiltration, niveau de pollution, etc.

Les travaux devront absolument respecter et s'adapter au réseau routier en place. Une méthode de planification sera développée afin d'éviter tout dommage aux racines.



Le projet rend hommage à la multitude d'activités actuellement présentes sur la place, tout en les réorganisant et en simplifiant leur emprise. Le mobilier, les surfaces et les jeux sont pensés de façon plurielle afin d'éviter la singularité d'usage et d'augmenter les interfaces et entrelacements entre publics.





PROJET

FAITES PLACE !

Bureau pilote

approches. , Lausanne

Architecte
paysagiste

approches. Lausanne, Pauline Jochenbein

Architecte

Madeleine architectes, Vevey, Antoine Béguin

Ingénieur mobilité

Team + RR&A, Lausanne, Véronique de Sépibus

Éclairagiste

Réflexion, Lausanne, Jana Krewinkel

Ingénieur
environnement

Prona Romandie, Yverdon, Irène Birolini

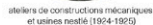
Le projet affirme trois intentions : étendre la place de manière à intégrer les rues et venir chercher les entrées ; renforcer l'arborisation existante et valoriser le cœur de la place, désencombrer l'espace et réorganiser le programme, avec un objectif à toutes les échelles du projet, la polyvalence. La place est vue comme un plateau de façade à façade, avec un revêtement à dominante minérale, à savoir une grave végétalisée, en gras d'Enney, semi-perméable. Celle-ci a la capacité de se végétaliser plus ou moins intensément en fonction des usages et de la fréquentation. Le grand espace central est un lieu d'usages, un square où l'on pratique des sports qui roulent, mais aussi des jeux de ballon. En adéquation avec ce programme, une large surface est prévue en enrobé grenailé, légèrement filtrant. Les autres usages sont disposés en périphérie, ainsi des potagers, des jeux d'eau, des places de jeux en gravier roulé, perméable. Les activités plus calmes, de rencontre et d'appropriations à proximité des rez, sont aussi installées en limites de place, avec du mobilier de séjour, bancs, tables. Les quatre rues bordant la place deviennent des chemins, parfois jardinés, notamment lorsque les rez sont habités : les pieds de façades sont aménagés en jardins d'ombre. Ce nouveau statut de chemin se lit dans l'effacement des anciennes géométries routières. Les angles de la place fonctionnent à la fois comme des entrées et des placettes plantées et aménagées, programmées en fonction des rez.

Sur la place, le patrimoine arboré existant est renforcé, à la fois par des mesures sur le sol mais aussi par de nouvelles plantations. Des arbres majeurs sont plantés au centre de la place et aux carrefours, notamment des pins choisis pour leur résistance au contexte urbain et climatique et pour leur feuillage persistant. Des arbres plus petits, avec des ports à multi-troncs, sont plantés dans de petites dépressions pour favoriser le ruissellement des eaux. Une collection d'arbustes, notamment fruitiers, choisis pour leurs qualités ornementales et gustatives, est proposée au sud. Le local abritant un transformateur est perçu comme un élément bien situé pour participer activement à l'animation et au fonctionnement de la place. Les concepteurs lui adjoignent deux pavillons latéraux, l'un froid pour le stockage, l'autre chaud pour un local de quartier, par exemple. Une logique de réemploi est aussi proposée pour le dallage de la pièce d'eau, récupéré et réassemblé, éventuellement pour fabriquer les bancs.

Le collège a apprécié la démarche pragmatique de l'équipe, avec des choix de revêtements adaptés au programme, une valorisation de ce qui est là, arbres, édicule, matériaux. Le projet est perçu comme étant conçu d'abord pour les gens et les usages : il résout bien le fréquent conflit qu'il peut y avoir entre durabilité et cohésion sociale, sans pour autant générer trop de coûts d'accompagnement. Entre les deux dialogues, le projet s'est affirmé tout en gardant le cap, dans une forme de simplicité et d'efficacité. Les différentes animations s'insèrent dans une composition végétale généreuse et adaptée, avec des jardins en pied de façades, des arbres majeurs à feuillages persistants, des arbustes ornementaux et/ou fruitiers. Il assume la double identité de la place, en gardant certains éléments historiques – maintien de la couronne plantée, marquage des angles, cœur central ouvert – tout en déclinant des caractéristiques du jardin – sols semi perméables, plantations diversifiées, jardins potagers et d'ombre... En cela, il s'avère complémentaire des cœurs d'îlots prévus pour les nouveaux immeubles du quartier, dotés de servitudes publiques pour favoriser leur végétalisation. Le gain lié au maintien de l'édicule plutôt qu'à l'ajout d'un nouveau volume bâti fait également partie des propositions appréciées et cohérentes avec le principe de réemploi. Ce projet offre une grande liberté de mouvement et d'accès à la place Robin, avec une réelle liberté de parcours et d'usages. Chaque usagère et usager pourra s'y sentir à l'aise et en sécurité.

☒ ☐ ☐ ☐

veveysannes, veveysans faites place à ce nouvel écrin de verdure qui vous offre confort et fraîcheur pour les années à venir ...

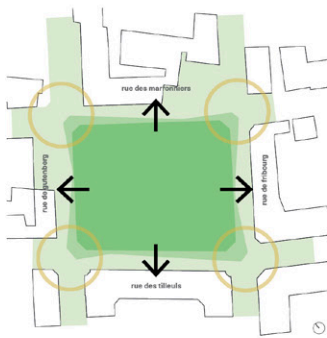


ville de vevey mep place robin , audition finale février 2025

approches. design > team+ lavoriamo al mobile Madeleine accendiamo il tuo mobile prona accendiamo reflexion

faites place !

étendre, lisser
soigner les transitions



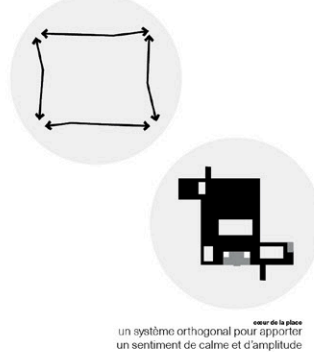
renforcer l'arborisation
et l'équipement en périphérie
pour valoriser le centre



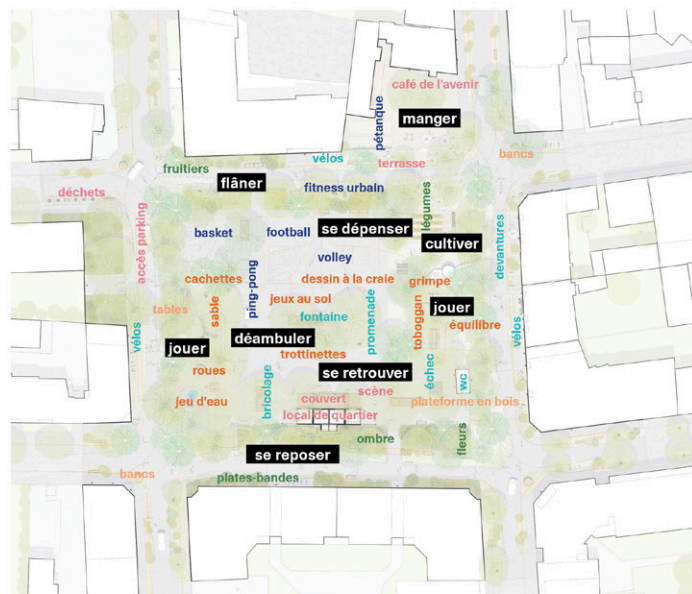
désencombrer, clarifier
réorganiser, associer



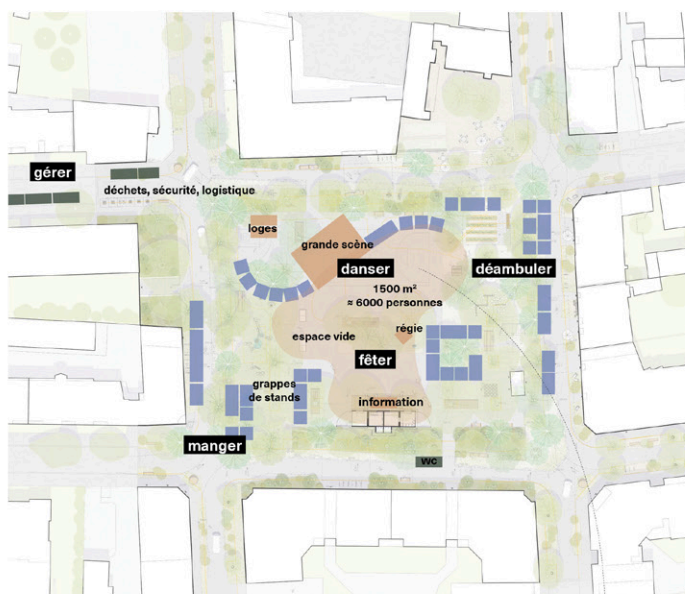
schéma pédestre
des lignes brisées pour insufler
une nouvelle identité piétonne



la vie de quartier au quotidien ...

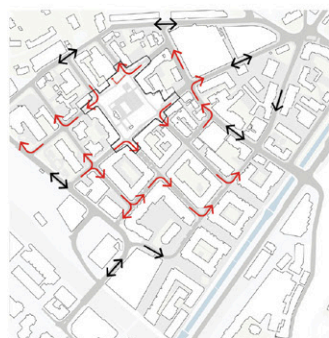


... et durant le week-end de la fête multiculturelle



place à la mobilité active

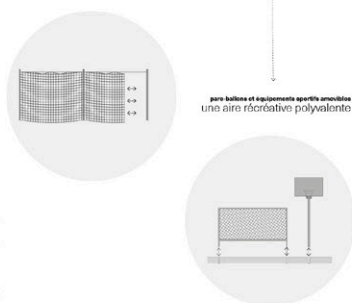
réorganiser les circulations du quartier



tenir compte des lignes de désir piétonnes
et inciter les cyclistes à ralentir



accès logistique et organisé
assurer les accès de service
et pacifier les abords des habitations



faites place !

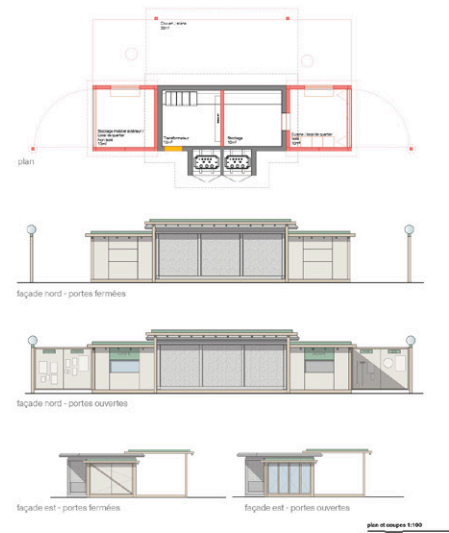


le chemin de fribourg

La rue devient un chemin qui fléchit et fait place à des pieds de bâtiments appropriables par les habitants, l'ignifère, les fleurs, les arbustes et plantes aromatiques pourvu ces espaces.

la pavillon de quartier

Les mercredi après-midi c'est le rendez-vous des parents et des enfants autour du pavillon. Ils tricolent, s'assoient et assistent aux diverses animations du quartier qui ont lieu sous le couvert. Le pavillon accueille également des ateliers artistiques.



les jardins

Le jardin d'ombre est le lieu apprécié des aînés lors des journées de forte chaleur. Le centre de la place offre également de la fraîcheur grâce aux quelques arbres qui complètent les marronniers et la présence de la fontaine à bois.

le jardin d'ombre

chemin en enrobé granallé
le long d'un grand arbre existant

le pavillon de quartier

visites et ateliers
avec son couvert

l'aire récréative

planche en bois avec dossier
fontaine à bois

le jardin gourmand

chêne en enrobé
de la couleur en grand
gris enrobé

les jeux à l'ombre des arbres

Géomex, tour en équilibre, glisier, Danox, hare du
réflex, tour à quatre castles, action les jets d'eau,
jouer au ping-pong, il y a tant à faire sur la place !



les jeux de grimpe, de glisse et d'équilibre

planche en bois avec dossier
fontaine à bois

le cœur de la place

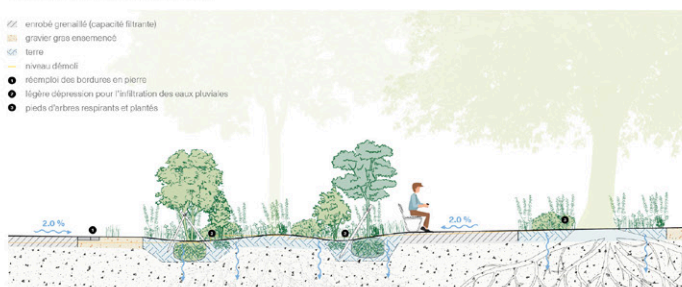
planche en bois avec dossier
fontaine à bois

les jeux d'eau et de sable

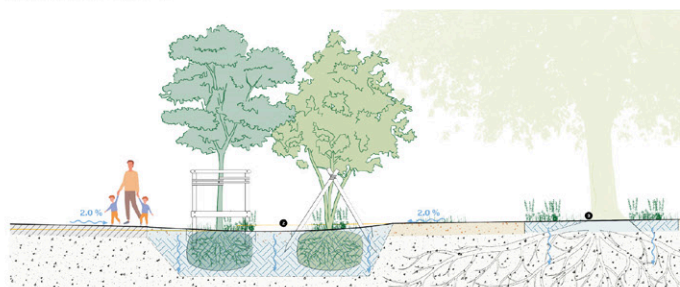
table
carrées

anticiper le renouvellement et renforcer l'arborisation

à proximité des arbres existants
plantation d'arbres majeurs en petite taille



à proximité des arbres existants
plantation d'arbres majeurs en grande taille



réutiliser certains matériaux



assemblage des bordures en pierre



disque des jets d'eau récréatifs en opus incertum



jardins équipés des bancs

composer avec certains équipements

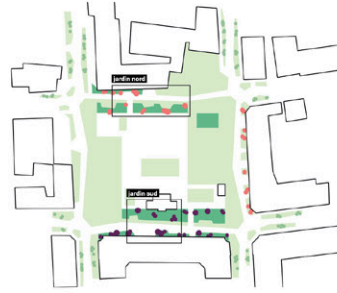
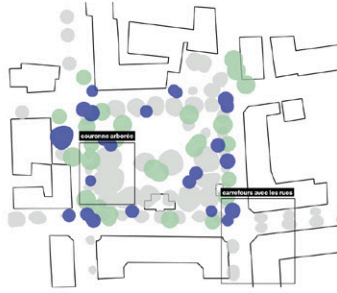


□ □ □ ■

strate haute

 existant

 projeté caduc / persistant



- arbre majeur : plantation en grande taille
- arbre majeur : plantation en petite taille
- arbuste : plantation en petite taille



+
1'515 m²
canopée

0
arbre abattu

49
arbres plantés

49.5 %
39.5 %

5'700 m²
perméabilisés

A collage of 12 photographs showing various parts of the European hornbeam (*Corylus cornuta maritima*). The images include:

- Top row: Close-up of a leaf with serrated edges; a branch with small, light-colored flowers; a cluster of green, serrated leaves; and a close-up of a dense cluster of small, light-colored flowers.
- Middle row: A branch with several green, serrated leaves; a close-up of a single green, serrated leaf; and a branch with several green, serrated leaves.
- Bottom row: A close-up of a cluster of green, serrated leaves; a close-up of a single green, serrated leaf; a close-up of a single green, serrated leaf; and a close-up of a single green, serrated leaf.

Acer cappadocicum
Corylus occidentalis
Fagus sylvatica
Quercus coccinea
Quercus dentata
Quercus falcata
Quercus prinus
Quercus rubra
Ulmus americana
Tilia henryana

- **árboles mayores > 10-15 m**
 - Acer monspessulanum*
 - Acer campestre*
 - Corylus carpiniifolia*
 - Quercus pubescens*
 - Quercus ilex*
 - Ulmus parviflorus*

A collage of ten photographs showing various plants and flowers. The top row features three images: a close-up of pine needles, a tall, slender, light-colored flower spike, and a close-up of a flower with blue and white petals. The middle row contains three images: a dense cluster of bright yellow flowers, a close-up of a yellow flower, and a close-up of a white flower. The bottom row includes four images: a close-up of a white flower, a close-up of a flower with blue and white petals, a close-up of a white flower, and a close-up of a yellow flower.

Pinus ighestis
Pinus nigra ssp. laricio
Pinus halepensis
...
 **arbutus = 1-2 m**
Berberis vulgaris
Crataegus monogyna
Cornus mas

Cornus sanguinea
Coletea abrotensis
Frangula alnus
Genista tinctoria
Hippocistis rhacnoides
Ligustrum vulgare
Lonicera xylosteum
Rhamnus cathartica
Viburnum opulus

A collage of 12 photographs showing various medicinal plants and their parts. The images include: 1. Green, unripe fruits on a vine. 2. A cluster of bright orange, bell-shaped flowers. 3. A green, round fruit with a small stem. 4. A close-up of a plant's root system. 5. A green leafy plant. 6. A plant with small purple flowers. 7. A green leafy plant. 8. A cluster of small red berries. 9. A cluster of dark purple berries. 10. A cluster of red berries. 11. A cluster of red berries. 12. A cluster of red berries.

- Artichus unedo*
- Diospyros virginiana*
- Ficus carica*
- Fragaria vesca*
- Mespilus germanica*
- Punica granatum*
- Rubus idaeus*

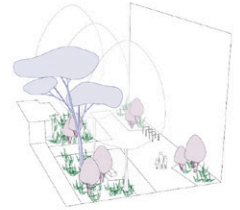
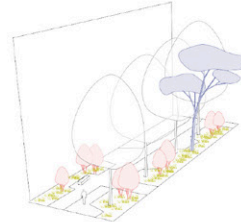
...
 **corru-acl**
Fragaria vesca
Punica granatum

Thymus serpyllifolius

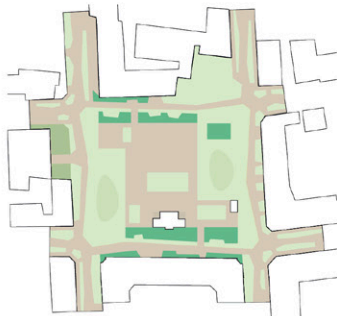
A collage of nine photographs showing various plants and flowers. The top row features three images: white star-shaped flowers, a white flower spike, and white flowers with green leaves. The middle row has four images: white flowers, purple flowers, a close-up of a flower, and a large white flower cluster. The bottom row includes three images: a close-up of a flower, a green fern frond, and a yellow flower cluster.

Aeschulus parviflora
Chenopodium tomentosum
Corylus spicata
Hydrangea quercifolia
Osmorhiza frutescens
Viburnum lentum
...
coum-coum
Achillea millefolium
Asarum canadense

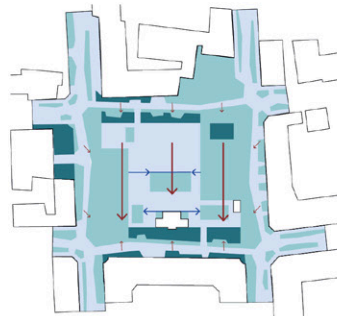
Asterita mollis
Flemeria



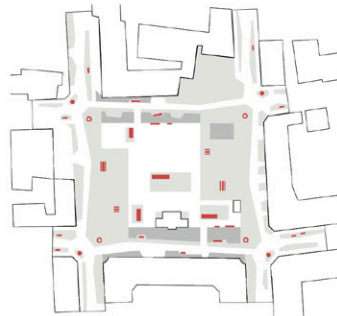
- massifs plantés (vivaces et/ou arbustes)
- gravier gras ensemencé (gras d'enney)
- gravier roulé (aire de chute jeux)
- enrobé grenaillé (filtrant)
- prairie (parcelle privée)



- surface perméable
- surface semi-perméable
- surface filtrante
- sens d'écoulement
- redistribution dans les surfaces semi-perméables et vers les fosses d'arbres (punette)



- plateforme en bois avec ou sans dossier
- assise circulaire avec ou sans dossier
- banc avec dossier (récupération existant)
- table



- lampadaires (4,0 m)
- bollards (1,2 m)
- projecteurs d'ambiance
- éclairage lié au pavillon



PROJET

BIVIS VICUS

Bureau pilote

L'Atelier du Paysage, Lausanne

Architecte
paysagiste

L'Atelier du Paysage, Lausanne,
Vanessa Réchautier-Zingg

Architecte

xy-ar.ch, Lausanne, Amélie Poncétty

Ingénieur mobilité

Dynam.O2, Lausanne, Timothée Vincent

Ingénieur civil

Arc génie civil, Monthey, Christophe Alter

Ingénieur
environnement

Ecoscan, Lausanne, Jérôme Duval

Ce projet propose une réinterprétation identitaire et historique de la Place Robin, en renforçant l'idée d'un vaste espace ouvert, convivial et perméable, doté d'une couronne d'arbres et animé par une fontaine centrale. Il s'appuie sur une approche territoriale révélant une percée paysagère sur le coteau de Corsier. Le mail d'arbres régulier ceinturant un vide central, se transforme en clairière vivante, riches d'espaces diversifiés, du plus calme au plus animé, répondant aux besoins de chacun, à l'ombre de plus de 40 nouveaux arbres.

Le centre de gravité de la place Robin est déplacé en direction de l'angle sud-est, se rapprochant de l'axe de mobilité douce de la rue de Fribourg, de la cour de l'Avenir et des rez-de-chaussée actifs. Cette nouvelle centralité est délimitée par une boucle roulable, décalée par rapport à la structure historique, s'entrelaçant dans la couronne arborée en place. L'espace central revêtu de concassé est équipé d'assises en bois, d'un cadre pour la pétanque, de bacs potagers et de différents jeux favorisant la rencontre, placés sous les arbres pour maintenir la polyvalence d'usages du cœur de la clairière. Le terrain multisport et le terrain de basket sont vus comme des dispositifs suffisamment transparents pour s'inviter et occuper une part de cet espace central partagé.

Sur le modèle de l'oignon, la boucle est doublée, sur tout son côté extérieur, d'une longue bande de gravier accueillant des équipements de jeux pour enfants, elle-même bordée d'un massif arbustif créant un filtre vis-à-vis de la rue des Marronniers et de la rue Gutenberg.

Ce dispositif végétal s'étend même au-delà de celle-ci jusqu'aux fronts bâtis occupés par des logements, créant une ambiance plus densément végétalisée. Trois pastilles plantées se détachent de ce système pour marquer l'entrée dans la zone piétonne aux angles nord, sud et ouest. Plusieurs chemins rayonnants relient la promenade périphérique à la boucle centrale. Une longue fontaine est placée au cœur de la place, vecteur de fraîcheur et d'animation, proposant une réinterprétation contemporaine du motif de l'eau présent depuis l'origine.

Le collèges d'expert·e·s est étonné de la forte évolution du projet, en particulier la disparition de la plateforme et l'abandon des formes organiques qui organisaient la place et les activités en différents sous-espaces. Il relève les qualités de la nouvelle proposition asymétrique, offrant une diversité d'espaces et d'ambiances, cherchant à répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs. La gradation des usages qui s'opère d'un bout à l'autre de la place, des plus animés à l'angle sud-est, vers plus de calme et de confidentialité au nord-ouest, permet la tenue d'activités simultanées avec des groupes sociaux différents sans conflits d'usages. Cependant, la proposition aurait pu différencier les ambiances de manière moins programmatique pour promouvoir un continuum flexible d'activités variées au cours de la journée et pour différents profils de personnes. Par exemple, une place importante est réservée exclusivement aux jeux d'enfants, réduisant les possibilités d'appropriation de cet espace pour d'autres groupes sociaux.

Le collèges d'expert·e·s relève un certain déséquilibre de l'espace, convergent autour de la Cour de l'Avenir, où l'espace est traité de manière très ouverte sur la rue de Fribourg. L'absence d'éléments marquant l'entrée sur la place génère un risque de conflits entre piétons et cyclistes.

Il peine à comprendre le statut de la boucle, en particulier sa portion qui traverse la place, vue comme un dédoublement du cheminement périphérique. Le dessin manque de poésie, fixe l'espace central avec beaucoup de rigidité. L'idée de la diagonale et sa dimension territoriale semblait prometteuse, mais ne se vérifie pas dans la proposition, celle-ci étant notamment interceptée par le terrain de sport.

La proposition de végétaliser fortement le nord et l'est reste de la place reste dépendante des rez-de-chaussée en leur état actuel. La rue Gutenberg et la rue des Marronniers sont traitées comme un « arrière » de place, avec le risque de créer des espaces sans véritable fonction, peu visibles et donc plus facilement dégradés.

Le collège salue l'attitude conservatrice concernant les édicules existants, mais regrette l'absence de couvert. Il relève que la serre proposée est hors périmètre et que son implantation n'est pas souhaitée sur la place. Il est regrettable de constater l'obstination du projet à vouloir déborder du périmètre en investissant la cour de l'Avenir, qui plus est en voulant la détourner de sa fonction initiale de terrasse de bistrot (fonction que le quartier souhaite conserver et développer).

L'arborisation ambitieuse répond aux attentes et l'image de la clairière séduit. L'intégration de la culture sous différentes formes est intéressante, mais la position de la terrasse culturelle, en marge de la place, ne convainc pas.

Le quartier Pénissand, situé au nord-ouest de la commune de Vieux-Condé, est un domaine résidentiel doté d'un équilibre harmonieux, d'activités et de services de proximité.

Le quartier est créé selon un maillage régulier provenant des anciennes parcelles agricoles.

La place Rizin fait partie intégrante de cette structure orthogonale. La maille actuelle, composée de bûleux et de manoirs, tend à la renforcer.

La représentation de l'eau, sous forme de fontaine, a toujours été présente et doit être conservée pour des questions d'usage et d'identité patrimoniale.

La place est une centralité historique importante pour l'ensemble du quartier.

L'aspect de partage, de dynamisme, de convivialité et de rassemblement doit être renforcé.



A map of the study area in the center of Istanbul. The map shows the city center with various districts labeled: Çarşı, Eminönü, Karaköy, Beşiktaş, and Şişli. The city is situated on a peninsula, with the Bosphorus Strait to the west and the Golden Horn to the east. The map highlights the central urban area, which is the focus of the study.

[illegible]

Une place qui se connecte aux rues adjacentes



«La place Robin, c'est trop bien le»

Notre projet vise à repenser en profondeur la Place, un lieu déjà animé et riche en interactions, afin de lui offrir une nouvelle identité en prise avec les besoins et attentes de la population. Nous proposons une transformation qui repose sur la création d'un vaste espace ouvert, fluide et perméable, favorisant à la fois la circulation, les rencontres et l'appropriation par ses usagers. Conçu pour être modulable et inclusif, cet aménagement encourage une diversité d'usages, qu'il s'agisse de loisirs, de rencontres ou quotidiens, tout en valorisant le patrimoine existant et en renforçant la convivialité du lieu.

Line Place Vénétienne at Rarméville

La surface du rail d'arrives est renforcée par la protection du grès de 40 nouveaux arbres, formant une voie clairement urbaine. Ces nouveaux arbres auront pour effet d'assurer le lien de l'ensemble une fois que les arbres existants du terrain remplacent. Sous cette canopée protectrice, nous installons des espaces de jeux pour enfants, offrant un cadre onirique et agréable au jeu. La végétalisation s'intègre avec l'installation de surfaces perméables composées d'arbustes et de vivaces. Les surfaces végétalisées sont positionnées à proximité des immeubles de logements dotés sur sa place, créant ainsi un filin plus intimiste. Cela permet d'atténuer les effets du sous-espace avec la présence de bancs pour favoriser la détente et l'échange. Au cœur de la place, la pesaite apportera un répit visuel de son aspect naturel tout en favorisant l'infiltration de l'eau de pluie et limitant les îlots de chaleur. Nous proposons de déposer l'ensemble de l'installation existante afin de reconnecter la place à son contexte urbain, en assurant une façon harmonieuse avec les quatre îlots témoins qui l'entourent. Les accès et cheminements seront alors multi de points de vue, lui conférant une identité propre et marquée, qui transcrive avec l'habitat rural perché en périphérie, renvoyant ainsi à la caractéristique et l'affirmation de la place dans le quartier.

Des Espaces de Rencontre et de Dialogue

[illegible]

Un Cœur Rafraîchissant

Au centre de l'aménagement, la fontaine entre dans la cartilène formée par la couronne arborée, réinterprétant le motif. La fontaine, élément historique de la place, est repensée sous la forme d'un long bassin rectangulaire. Avec quelques centimètres d'eau, ce bassin offre à la fois un espace de rafraîchissement et de jeu, à hauteur de mains des enfants, en toute sécurité.

Pour la réalisation de ce bassin, nous souhaitions travailler sur le thème de l'empreinte de la main, à travers des ateliers de réalisation avec les enfants. La main est une référence au Fonds Ernie Robin, ayant contribué à de nombreux projets pour les veuvoyants.

En complément, deux fontaines à boire sont installées de chaque côté de la place, permettant aux usagers comme aux animaux de compagnie de s'hydrater facilement.

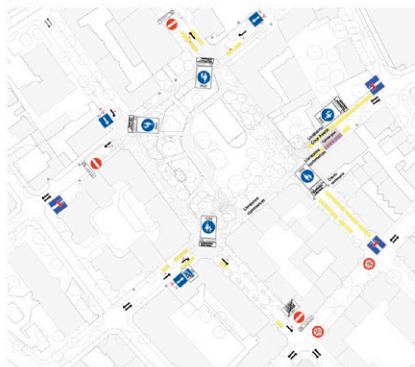
Une Mobilité Douce et Sécurisée

La mobilité est un axe essentiel de notre conception. La diagonale sud-est / nord-ouest est mise en place pour favoriser les déplacements piétons, tandis que la rue de Fribourg est aménagée pour une cohabitation fluide entre vélos et piétons. Sa largeur généreuse assure un espace sécurisé tout en préservant une distance confortable avec la façade active.

Une Place Culturelle et Vivante

La culture est très présente dans notre projet. Un mur d'appropriation est installé sur l'un des pare-balcons du terrain de foot, offrant un espace d'expression libre aux habitants. De plus, des piédestals sont aménagés devant les deux espaces culturels (la Ruine d'Art et l'Atelier 23) aux angles donnant sur la place. Enfin, une boucle pédestre sillonne la place, accompagnée de socles en béton avec assises en bois permettant d'accueillir des expositions temporaires de sculptures et autres d'art émergeant dans l'espace public.

Mobilité



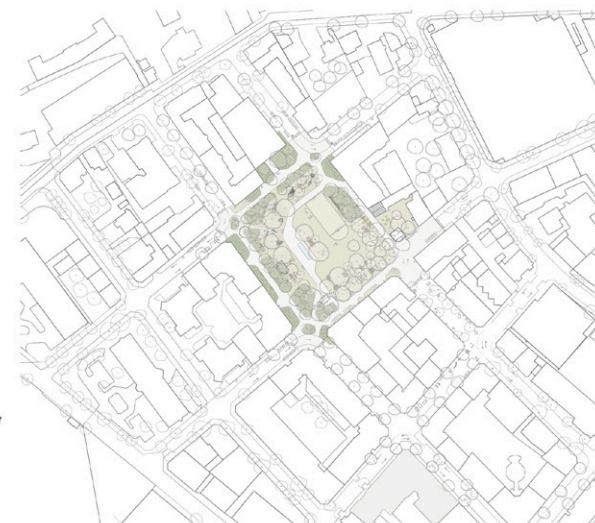
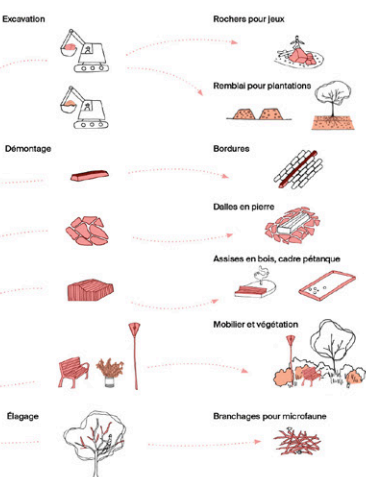
L'impulsion donnée par la place Robin

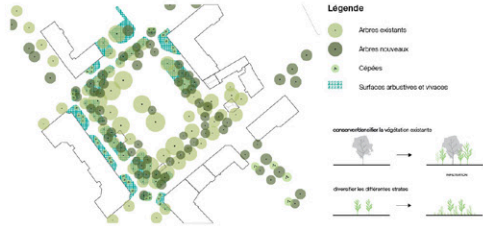
- Maintien des axes périphériques et de la zone 30 km/h en périphérie
- Travail de l'espace public conjoint entre place Robin et rue du Nord
- Des régimes de circulation clairement en faveur des piétons
- Les vélos sont tolérés en dérogation partout
- L'accessibilité riveraine est maintenue partout.

Variante proposée



Un réemploi des éléments déjà existants sur la place

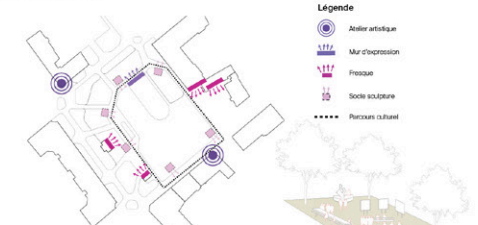




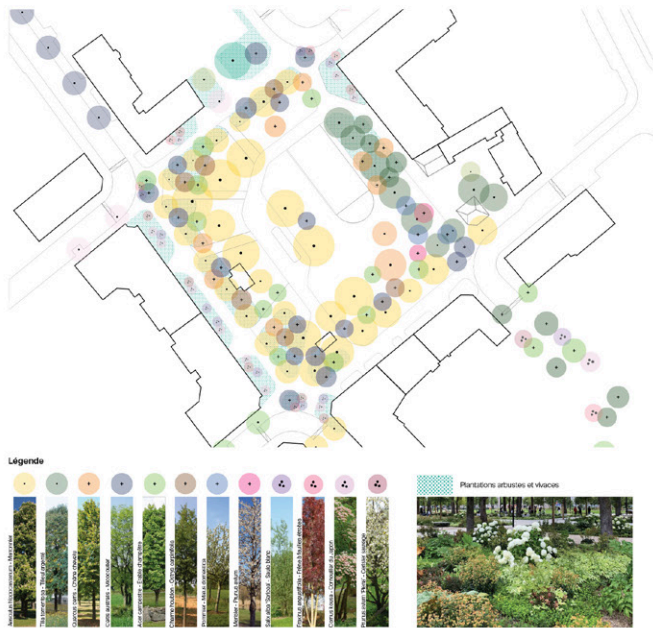
The top photograph shows a garden path with a circular stone feature in the center, surrounded by greenery. The middle photograph is a close-up of the stone veneer, showing a mix of light and dark grey stones. The bottom photograph shows a garden bed with green plants and large grey stones, with a small white building in the background.



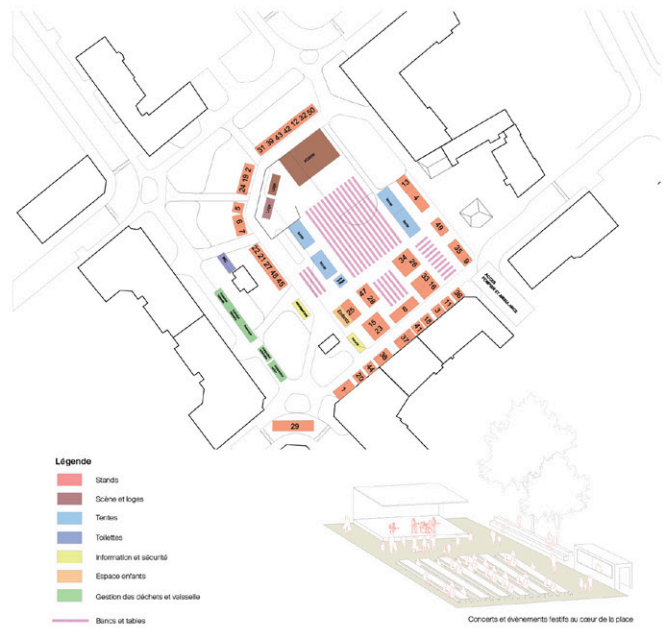
The top photograph shows a modern, silver-colored bicycle rack with a curved design, situated on a paved area next to a green wall. A bicycle is parked in the rack. The middle photograph shows a large, open grassy area with many people sitting on the grass, surrounded by trees. The bottom photograph shows a group of people sitting on a wooden bench in a park-like setting with many trees.



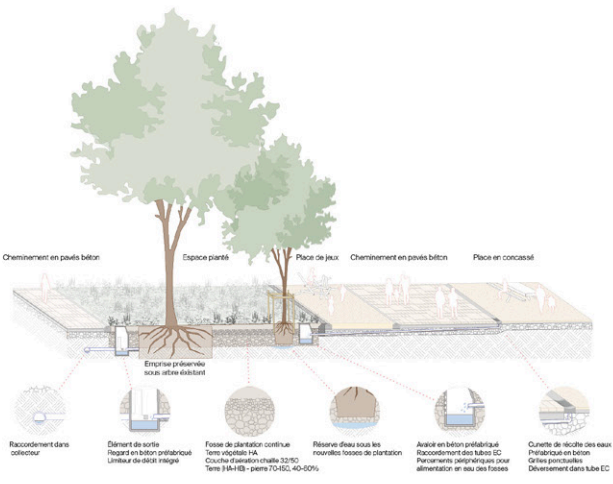
Plan de l'arborisation



La fête multiculturelle



Coupe de gestion des eaux pluviales

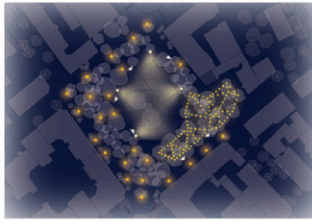


Animation, partage et convivialité

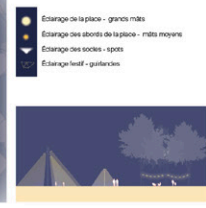


Des éclairages adaptés aux usages

Espace feutré avec des galeries à l'est de la place
Des mâts hauts au centre de la place
Un éclairage chaud est mis en valeur vers les logements
Des spots pour la mise en valeur des œuvres d'art
L'éclairage adapté au plan lumineux de la Ville de Vevey

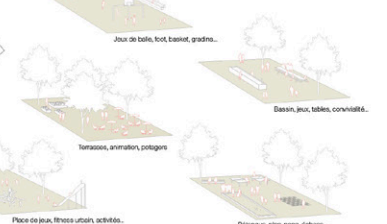


Légende

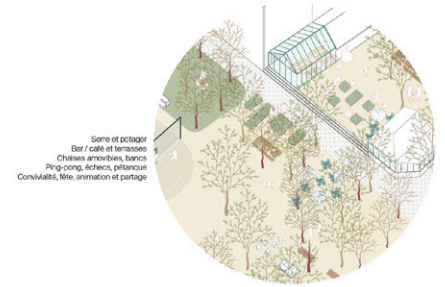


Des usages diversifiés pour tous

Réorganisation des activités en prenant compte les démarches participatives
Espaces polyvalents central pour des événements divers (festifs, sportifs, culturels et marchés)
Une place intergénérationnelle, inclusive, variée et adaptable pour toutes et tous



Vue d'ensemble



Salle et pique-nique
Bar / café et terrasses
Chaises amovibles, bancs
Ping-pong, échecs, pétanque
Convivialité, fête, animation et partage



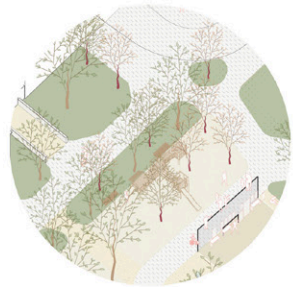
Terrain multisports
Football, basket, jeux de balles
Gradins d'observation
Chaises amovibles
Espaces ouverts appropriés

Jeux, loisirs et amusement



Bassin / fontaine
Table de pique-nique
Jeux d'eau et rafraîchissement
Chaises amovibles
Appropriation, rencontre et partage

Place de jeux
Activités en sol
Paire-bain / mur d'escalade
Bancs et tables de pique-nique
Rencontre et animation



COUPE B-B' RUE DES MARRONNIERS / DES TILLEULS - 1:150

**Réaménagement de la place Robin,
Ville de Vevey**

Mandats d'étude parallèles
d'architectes et/ou d'architectes paysagistes
à un degré en procédure sélective SIA 143

Rapport du collège d'expert-e-s

Organisateur de la procédure :

Ville de Vevey
Service urbanisme et mobilité
Rue du Simplon 16
1800 Vevey

Maître de l'ouvrage :

Ville de Vevey
Municipalité
Rue du Lac 2
1800 Vevey

